

MARS 2024

LE TEMPS

DES FEMMES

RELEVER LE DRAPEAU DU FÉMINISME
DE COMBAT POUR UNE NOUVELLE ÉTAPE
DE LA TRANSITION FÉMINISTE



**Le Parti
socialiste**

Sommaire

MANIFESTE 4

CHAPITRE 1 :
SOUTENIR ET AMPLIFIER LE CHANGEMENT DES MENTALITÉS. 9

1 - POURSUIVRE LA BATAILLE DES ESPRITS :
AVEC LA COMMUNAUTÉ ÉDUCATIVE. 10
AVEC LES ARTISTES ET LES PROFESSIONNEL·LE·S, CHANGER LA VIE CULTURELLE 10
AVEC LE MONDE DE LA CRÉATION ET DE L'INFORMATION, CHANGER LES MÉDIAS ET LA PUB. 11
AVEC LE MONDE ACADÉMIQUE, APPROFONDIR LA CONNAISSANCE 12

2 - RENDRE LE CHANGEMENT INCONTOURNABLE DANS TOUS LES LIEUX DE VIE :
DANS L'ESPACE PUBLIC. 12
DANS L'ESPACE NUMÉRIQUE. 13
DANS L'ESPACE PROFESSIONNEL 13

3 - DÉVELOPPER UNE APPROCHE FÉMINISTE LÀ OÙ ELLE EST ENCORE ABSENTE :
DANS LA RECHERCHE MÉDICALE ET SCIENTIFIQUE. 14
DANS L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT 15
DANS LE SPORT 15

4 - MENER UNE POLITIQUE ENFIN À LA HAUTEUR CONTRE
LES VIOLENCES INFLIGÉES AUX FEMMES ET AUX FILLES 16

CHAPITRE 2 :
ANCRRER CE CHANGEMENT DANS LA DURÉE. 17

1 - PAR LA FORMATION :
FORMER LES PROFESSIONNEL·LE·S AU CONTACT DES ENFANTS 17
FORMER LES PROFESSIONNEL·LE·S AU CONTACT DES VICTIMES 18
FORMER LES PROFESSIONNEL·LE·S DE SANTÉ 18
FORMER LES ACTEURS ET ACTRICES DE LA VIE CIVILE, ASSOCIATIVE ET POLITIQUE 18

2 - PAR LA REPRÉSENTATION :
POUR LA PARITÉ EN POLITIQUE 19
POUR LA PARITÉ EN ENTREPRISE 21
POUR LA PARITÉ DANS LES INSTANCES, LES ORGANISMES
ET LES DIFFÉRENTES FONCTIONS PUBLIQUES. 22

3 - DANS LA FABRIQUE DE LA LOI ET DES POLITIQUES PUBLIQUES :
INSCRIRE LE DROIT À L'IVG DANS LA CONSTITUTION. 22
EN AMONT, APPLIQUER SYSTÉMATIQUEMENT LE BUDGET GENRÉ. 23
PRENDRE EN COMPTE LA SPÉCIFICITÉ DES TERRITOIRES 23
EN AVAL, VEILLER À CE QUE LES LOIS SOIENT CORRECTEMENT APPLIQUÉES 24

CHAPITRE 3 : ACHEVER LA CONVERGENCE DES GENRES
CONJUGUER FÉMINISME ET PROGRÈS SOCIAL POUR VIVRE MIEUX 25

1 - AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE :
REVOIR LES PARCOURS DE SANTÉ ET AMÉLIORER L'OFFRE DE SOINS 25
REDONNER DE LA VALEUR AU TRAVAIL DES FEMMES 27

2 - ACCOMPAGNER TOUS LES PROJETS DE VIE :
UN CONGÉ PARENTAL ÉGAL ET OBLIGATOIRE 28
UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ 29
UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT DE L'AIDANCE ET DU VIEILLISSEMENT 30

3 - CONQUÉRIR DE NOUVEAUX DROITS :
POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 31
POUR UNE PROTECTION DES FAMILLES MONOPARENTALES 31

4 - LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DOIT ÊTRE FÉMINISTE. 32

CHAPITRE 4 :
POUR UNE EUROPE ET UNE DIPLOMATIE FÉMINISTES. 34

1 - CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UN MONDE SÛR POUR LES FEMMES :
EN EUROPE, AMPLIFIER ET SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES 35
FDANS LE MONDE, MIEUX PROTÉGER LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES 36
ÊTRE AUX CÔTÉS DES RÉVOLUTIONS FÉMINISTES, PARTOUT OÙ ELLES ONT LIEU 36

2 - LUTTER CONTRE LA RÉGRESSION, EN EUROPE ET DANS LE MONDE :
GARANTIR LES DROITS REPRODUCTIFS DES FEMMES 38
PROMOUVOIR UNE FRANCOPHONIE FÉMINISTE 38
FAIRE PROGRESSER LA PARITÉ, EN EUROPE ET DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES 39
UNE DIPLOMATIE FÉMINISTE À LA HAUTEUR DE NOS AMBITIONS 41

3 - LIER PROGRÈS SOCIAL ET ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES EN EUROPE ET DANS LE MONDE :
FAIRE PROGRESSER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 40
PROTÉGER ET SOUTENIR LES FEMMES DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 41

NOS PROPOSITIONS 42

MANIFESTE

Le temps de la rupture avec l'ordre patriarcal est venu. Et pour paraphraser François Mitterrand, celui ou celle qui n'est pas prêt à rompre avec lui ne peut plus se dire socialiste. C'est tout le sens de ce texte.

Nous ne voulons plus d'une organisation sociale où le pouvoir est dominé par les hommes. Nous voulons la transition féministe. Nous la voulons pleinement, sans réserve ni codicille, sans « oui, mais... » ni notes de bas de page. Nous la voulons pour nous-mêmes, socialistes, parce que nous la portons au nom des femmes, avec elles et pour elles. Nous choisissons de nous y engager ici et maintenant pour être à même de prendre ce chemin en 2027, avec l'ensemble de la société.

La lutte pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes est une longue marche. Elle doit beaucoup à ses pionnières, qui ont posé des jalons, au péril de leur carrière, de leur réputation ou de leur vie.

Pour que les citoyennes aient les mêmes droits que les citoyens, Olympe de Gouges a perdu la sienne. Pour que les femmes ne soient plus « *ce bétail humain qu'on écrase et qu'on vend* », Louise Michel a connu le bannissement. Pour avoir revendiqué le droit de vote des femmes et leur égalité économique, Hubertine Auclert a pris tous les risques. Pour que les femmes puissent enfin disposer librement de leur corps, Gisèle Halimi, Simone Veil et d'autres avec elles ont été traînées dans la boue. Pour que les femmes s'autorisent à penser une voie possible hors du patriarcat, Simone de Beauvoir ou Monique Wittig ont subi les moqueries et les controverses les plus violentes, quand on ne leur a pas imposé le silence. Pour porter le combat en faveur de la parité en politique et dans la vie économique, Yvette Roudy a dû déployer toute sa ténacité.

À toutes ces femmes illustres, il faut ajouter le cortège de femmes anonymes ou célèbres qui ont mené des grèves, reçu des coups, défendu leurs droits, ou dit : « *moi aussi* », pour dénoncer les viols, les violences, l'inceste qu'elles ont subi parce qu'elles étaient des femmes.

Nous sommes admiratives et admiratifs de leur courage. Nous voulons en être dignes. Nous le devons.

Le fait est que nous ne l'avons pas toujours été.

Entre féminisme et socialisme, l'intimité est historique.

Elle a permis d'inscrire dans la loi les droits reproductifs. Elle a fait avancer les droits politiques. Elle a ouvert la porte de l'égalité professionnelle et salariale. Elle a conduit la lutte pour l'abolition du système prostitutionnel. Dans les territoires où des socialistes exercent le pouvoir, ils et elles luttent contre la précarité des femmes, œuvrent à leur accès aux soins, aménagent l'espace public pour qu'il soit partagé, développent des offres de garde pour que les femmes ne soient plus cantonnées à leur rôle de mère, se démènent pour qu'elles se forment, profitent de la vie culturelle, associative ou sportive. En un mot, les socialistes agissent pour que les femmes puissent vivre mieux et soient respectées.

Mais il faut le dire aussi, le socialisme a d'abord cantonné les femmes et le féminisme à l'espace reproductif. Jusqu'à la première moitié du XXe siècle, il estimait que l'espace productif était du seul ressort des hommes. Pour lui, la question sociale était prioritaire sur tout et la place des femmes était considérée comme une question "sociétale" par beaucoup. Il n'a interrogé sa pratique du pouvoir et tous ses attributs virilistes que sous la pression des militantes. Il lui arrive encore de reproduire et de perpétuer cette culture. En un mot, le socialisme a longtemps accompagné un système dans son ouverture à l'égalité entre les femmes et les hommes, en cherchant d'abord à remettre les droits des femmes au niveau de celui des hommes. Il a pansé et compensé, corrigé et réparé, mais il n'a pas rompu. C'était peut-être une étape nécessaire. Mais l'heure n'est plus à l'accompagnement. L'heure est à la rupture. Elle est à la radicalité.

La révolution #MeToo l'a révélé. Elle constitue l'un des principaux bouleversements de ce premier quart de siècle. Elle a rendu visible l'ampleur des violences sexistes et sexuelles, dont beaucoup n'avaient pas pleinement conscience. Elle a imposé une réflexion globale sur l'ordre patriarcal. Elle a conduit des hommes à regarder leurs privilèges en face. Ces réflexions existaient déjà en société. Et #MeToo ne signifie pas que la convergence des genres est parfaitement achevée. Beaucoup d'hommes n'ont pas encore compris qu'il était nécessaire d'interroger leur conception de la masculinité. De fait, les femmes n'ont pas cessé le combat pour leurs droits et leur voix, ici et ailleurs. Mais cette révolution, par son envergure et sa radicalité, a changé la donne. Elle a suscité un espoir et une attente sans précédent.

La pandémie de Covid a elle aussi constitué un tournant.

Avec le confinement, chacune et chacun a pris conscience que les métiers les plus indispensables à la société étaient aussi les moins reconnus et les moins considérés. Toutes et tous ont pu constater que ces travailleurs de première ligne étaient surtout des travailleuses. Certaines d'entre elles occupaient déjà les ronds-points pour défendre la dignité de leur vie et celle de leur métier. Sans infirmières ni aides-soignantes, sans aides à domicile ni caissières, logisticiennes ou caristes, sans enseignantes, sans toutes les femmes qui ont cumulé la gestion des tâches domestiques et le télétravail, souvent jusqu'à l'épuisement, la société n'aurait pas tenu. Et si la société tient encore aujourd'hui, c'est parce qu'elles sont là, et non grâce à l'ordre établi, arrivé à bout de souffle.

La prise de conscience écologique s'est accompagnée d'une dimension genrée : face au dérèglement climatique, il est établi que les femmes courent davantage de risques que les hommes. Il nous faut donc poser les bases d'un écoféminisme dans toutes ses dimensions.

2027 doit donc être un moment charnière de la transition féministe. C'est un chemin à tracer au pouvoir autant qu'un chemin qui nous mènera vers le pouvoir.

Les reconquêtes et les victoires de 2026 permettront de le préparer. C'est dans nos villes que s'élaborent et s'éprouvent déjà les radicalités nouvelles. Elles sont le laboratoire de la rupture avec l'ordre patriarcal.

La lutte est déjà rude. Elle sera longue.

Il faudra soutenir et amplifier le changement des mentalités, l'ancrer dans la durée pour s'assurer qu'aucun retour en arrière ne soit possible et achever la convergence des genres au plan économique et social. Et nous le porterons ailleurs dans le monde. Ce mouvement a déjà commencé. La prochaine étape sera européenne, en 2024. C'est la voie et la méthode que ce texte propose de suivre.

La lutte se mènera d'abord sur le terrain, car des pans entiers, à l'échelle du pays, n'ont en réalité que très peu progressé quand ils n'ont pas régressé. Le sexisme le plus ordinaire, le plus brutal, perdure ou se développe dans des entreprises, des administrations, des territoires. Concentrés sur les batailles législatives ou symboliques, justes et utiles, nous n'avons pas assez mené la bataille dans les quartiers, les villages, les PME, les services publics. Il ne faudra plus lâcher aucun terrain.

La lutte sera rude, parce que les forces de la réaction savent tout ce qu'elles ont à perdre d'une rupture avec l'ordre patriarcal. Le changement des mentalités a réveillé l'hostilité de l'extrême droite et des conservateurs parfois alliés avec elle.

Droite et extrême droite ne se contentent pas d'exprimer leur aversion à coups de tribunes dans la presse. Partout où elles arrivent au pouvoir, elles détricotent avec méthode les droits des femmes. Elles cultivent et entretiennent la culture viriliste, banalisent la violence masculiniste, attisent la haine contre les personnes LGBTQI+. Elles savent se montrer insidieuses : tout en sapant les droits des femmes, elles se prétendent leur meilleure alliée. Ce n'est qu'un prétexte pour s'en prendre à nouveau aux minorités. Elles savent s'abriter derrière cet écran de fumée. Nous devons et devons le dissiper.

L'enjeu est d'autant plus crucial qu'après dix ans au pouvoir, les libéraux auront achevé de se faire les maîtres de l'illusion en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. En 2017, ils l'ont élevée au rang de grande cause nationale. Qu'en ont-ils fait ? Tous leurs actes ont démontré le contraire. Les femmes les plus précaires sont les premières à subir les conséquences de leurs choix politiques. Les femmes sont pénalisées par leur réforme de l'assurance chômage et du Revenu de Solidarité Active (RSA). L'accès au soin des femmes a été fragilisé par leur politique de santé. Et qui, sinon les femmes, sont les premières victimes de leur réforme des retraites ? La grande cause nationale voulue par Emmanuel Macron n'était au fond qu'une grande causerie. Les faux espoirs du début pourraient bien céder la place au désespoir. Et c'est aussi contre le désespoir que nous avons à lutter.

La lutte sera longue parce qu'il nous faudra convaincre les féministes de lutter ensemble dans la même direction. Sans céder un pouce de terrain sur l'universalisme qui fonde notre engagement, notre mission est d'accueillir, de fédérer pour que notre énergie se concentre d'abord sur l'essentiel : abattre le patriarcat, faire advenir l'égalité réelle.

La lutte sera longue, enfin, parce qu'elle appelle les socialistes, et toute la gauche avec eux, à être exemplaires. La rupture avec l'ordre patriarcal est aussi un enjeu pour nos formations politiques. Elle appelle à repenser notre rapport au pouvoir, à faire évoluer nos modes d'organisation et de désignation, à poursuivre avec intransigeance notre tolérance zéro contre les violences sexistes et sexuelles en politique, à nous former, à changer.

Oui, la lutte sera rude et longue. Mais pour l'engager, nous ne sommes pas seuls. Les mouvements féministes nous précèdent. Le monde académique continue d'enrichir la réflexion sur les effets de la domination masculine. L'enquête féministe que nous avons menée au printemps et à l'été 2023 nous a donné à voir ce qu'attendait la société et ce qu'elle était prête à porter. Partout en France, des femmes travaillent déjà à la transition. Dans leur entreprise, en négociant pour faire évoluer les conditions de travail qui pèsent d'abord sur les femmes. Dans leur quartier ou dans leur commune rurale, en se mobilisant pour maintenir un service public ou pour qu'un commerce soit ouvert. Dans leur entourage, en se levant contre un propos sexiste ou en protégeant ici une proche, là une inconnue, victime de violences. Dans la vie associative ou dans les comités sportifs, en bousculant un ordre encore trop masculin. Des hommes, qui ont mesuré tout le potentiel émancipateur de l'égalité entre les genres se font leurs alliés. C'est avec toutes ces femmes que nous mettrons en œuvre la transition féministe. C'est pour elles que nous le ferons.

Parce que le temps des femmes est venu.

CHAPITRE 1 : **SOUTENIR ET** **AMPLIFIER LE** **CHANGEMENT** **DES MENTALITÉS**

#MeToo a été l'une des révolutions majeures du début du XXI^e siècle. Pour une majorité de Françaises et de Français, elle a contribué à redéfinir les limites de ce qui était acceptable et de ce qui ne l'était plus. Parce que la parole des femmes s'est libérée, les avantages qu'une société patriarcale confère aux hommes sont enfin remis en cause. Pour les féministes, cette révolution a fait franchir une étape majeure à un combat pour l'égalité qu'elles portent depuis longtemps : la prise de conscience de la majorité. Les socialistes, parce que c'est leur vocation et leur conviction, ont contribué à porter ce combat et l'ont transcrit dans la loi et dans les politiques publiques.

Mais il reste encore du chemin à parcourir. Des lieux et des moments de l'existence n'intègrent pas encore pleinement ce changement. Les moyens mis en œuvre ne sont pas encore à la hauteur. Si les violences sexuelles sont devenues intolérables pour l'opinion publique, le nombre de féminicides n'a toujours pas diminué. Les stéréotypes de genre, les violences sexistes, en un mot les rapports de domination des hommes sur les femmes, qu'ils soient conscients ou inconscients, continuent de structurer la vie sociale. Il s'agit désormais d'acter cette révolution des mentalités dans la vie réelle en l'étendant à tous les lieux et à tous les temps de la vie, ainsi qu'à l'ensemble des domaines de l'activité humaine.

1. Poursuivre **la bataille des esprits**

Sur le fond, cette bataille se joue en premier lieu sur les stéréotypes de genre. Ils inscrivent les inégalités dans les corps eux-mêmes, entretiennent la dépendance économique des femmes et nourrissent les discriminations. Ils contribuent à justifier les rapports de domination en les naturalisant. Ils se combinent aussi à d'autres stéréotypes, selon l'origine sociale, la religion et la couleur de peau. Déconstruire ces stéréotypes, c'est travailler à lever ce qui empêche l'émancipation des femmes. Mais c'est aussi œuvrer pour celle des hommes : ils découvrent le potentiel d'épanouissement que peut offrir une culture non viriliste. Il ne s'agit donc pas d'op-

poser les femmes aux hommes, mais de faire en sorte que femmes et hommes puissent vivre pleinement l'égalité.

Dans la bataille des esprits, nous attachons une attention particulière à déconstruire tous les récits qui réduisent la femme à la maternité et donc à l'espace domestique. La parentalité doit être l'affaire des femmes comme celle des hommes. C'est ce changement de mentalité que nous soutenons, et c'est le projet que nous portons.

Nous entendons également continuer à lutter contre la promotion de la marchandisation des corps, et en particulier ceux des femmes. Nous refusons la requalification de la prostitution comme un levier de liberté. La figure du ou de la "travailleuse du sexe" est parfois présentée comme un symbole de liberté et d'argent à la fois facile et indolore, bien éloignée des réseaux de traite des êtres humains qui agissent dans la clandestinité, et de la réalité des témoignages des survivantes de la prostitution. Les discours qui la banalisent peuvent être particulièrement attractifs pour les générations qui ont grandi avec les réseaux sociaux, l'éducation sexuelle par la pornographie gratuite, les interactions avec les influenceurs et influenceuses, dans un monde où tout semble pouvoir s'acheter, y compris le corps humain. La prostitution est un pilier de la culture du viol : cela doit être réaffirmé.

Nous encouragerons la fin des rayons genrés pour les enfants dans les enseignes commerciales, que ce soient pour les jouets ou pour les vêtements, jusqu'à l'adolescence, afin de protéger les enfants contre les stéréotypes qui orientent leurs comportements.

Cette bataille des esprits se mène partout où il est possible de déconstruire ces stéréotypes. Elle se joue d'abord à l'école et dans les lieux et structures d'éducation populaire, parce que c'est par l'éducation que s'acte et s'ancre un changement de mentalité. Elle se joue aussi à travers les noms, les visages et les figures que nous choisissons de célébrer et de mettre en avant pour incarner nos valeurs. Et ces figures sont encore trop souvent masculines. Cette bataille des esprits se joue enfin dans les médias, la culture et l'université, qui sont les lieux où nous débattons et

pensons le réel et ses structures. Ces lieux contribuent aussi, par les histoires qu'ils racontent et les connaissances qu'ils produisent, à faire évoluer les mentalités. Pour soutenir et amplifier ce changement, ce sont quatre lieux essentiels dans lesquels nous voulons poursuivre le combat, avec celles et ceux qui les mènent déjà.

Avec la communauté éducative, changer les esprits

Pour les socialistes, l'école est le premier lieu où chacune et chacun se dote des moyens essentiels à son émancipation. C'est donc un lieu fondamental pour déconstruire ces stéréotypes de genre. **Les ABCD de l'égalité, mis en place par les socialistes, avaient été conçus pour sensibiliser progressivement les élèves à l'égalité. Sous la pression réactionnaire, ils ont été abandonnés. C'était une faute. Nous entendons les rétablir et poursuivre la lutte contre les stéréotypes.**

Quatre chantiers nous semblent prioritaires.

Le premier est celui de l'orientation scolaire. La recherche ne cesse de le montrer : les filles expriment un sentiment de compétence plus élevé pour les métiers dits « féminins » (dans les secteurs du social, de l'éducation ou du soin) tandis que les garçons se sentent plus compétents pour exercer des métiers dits « masculins » (comme ingénieur, métiers du numérique ou mécanicien). Les filles et les garçons intériorisent ces stéréotypes. Ils et elles optent pour des formations et des carrières en conséquence. Il s'agit donc de soutenir celles et ceux qui choisissent des voies dans lesquelles ils et elles seront minoritaires. Nous reviendrons sur la réforme du lycée général, pour éviter que certains élèves, et en particulier les filles, ne renoncent aux mathématiques et aux sciences, et du lycée professionnel, où l'orientation reste très genrée dans les filières en fonction des rôles implicites de la

société. Nous reviendrons sur Parcoursup, dont l'algorithme contribue à entretenir les discriminations, selon la Défenseure des droits. Nous renforcerons l'attrait des carrières scientifiques et des métiers d'avenir dits "masculins", comme ceux du numérique, auprès des jeunes filles.

Le deuxième chantier est celui de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. La lutte contre l'apprentissage du virilisme chez les garçons et contre les agressions sexistes et sexuelles dans les établissements scolaires du secondaire passe par des règles, mais aussi par l'éducation. La loi prévoit déjà trois séances dans chaque classe, chaque année, avec notamment l'information à la contraception, la lutte contre les infections sexuelles transmissibles et la prévention des violences sexuelles et sexistes. Elle n'est pas appliquée. Notre responsabilité est qu'elle soit suivie d'effet, et que des moyens à la hauteur lui soient affectés.

Plus largement, un travail de réflexion sur les espaces pédagogiques et de vie des élèves devra être mené dans tous les établissements scolaires du premier et second degré afin de permettre un partage serein et non-genré de ces lieux de vie. Cette démarche peut être intégrée dans le cadre du travail sur l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Une incitation forte au développement d'une charte « égalité filles-garçons » est à développer dans tous les établissements de l'école au lycée afin de favoriser les actions éducatives et pédagogiques pour faire des futurs citoyens éclairés et responsables sur ces questions-là.

Pour que la parité soit la norme dès le plus jeune âge, nous préconisons de modifier les modes de scrutin pour les élections des délégués dans le second degré : binômes filles-garçons, sur le même modèle que les élections départementales, pour les délégués de classes et les délégués au conseil pour la vie collégienne ; élection de liste pari-

taire de 10 noms, sur le modèle des élections régionales et municipales, pour les délégués au conseil de la vie lycéenne.

Le troisième chantier est celui de la lutte contre les discriminations sexistes et les LGBTQIphobies. Elle doit être intégrée dans une éducation citoyenne et éthique renouvelée et renforcée. Le sexisme, l'homophobie, la transphobie ont un seul terrain commun : le patriarcat.

Enfin, le changement des mentalités passe par notre capacité à faire connaître auprès des élèves la contribution des femmes à l'histoire, à la politique, à la vie sociale et scientifique de l'humanité. Il s'agit autant de contrer des stéréotypes que d'élargir les imaginaires et d'offrir d'autres modèles aux filles et aux garçons. Or dans les programmes et les manuels scolaires, les femmes sont encore sous-représentées. **Nous voulons donc rendre visibles des femmes remarquables en allant vers la généralisation des manuels scolaires non sexistes.**

Avec les artistes et les professionnel-le-s, changer la vie culturelle

Ce combat en faveur de la visibilité des femmes s'étend au-delà du champ de l'école : la vie culturelle contribue également à orienter nos représentations et à faire progresser l'égalité. Plus les femmes seront visibles et représentées, plus l'ordre patriarcal sera bouleversé.

Dans le champ culturel, l'étude et la mise en valeur de l'héritage artistique des femmes a beaucoup progressé ces dernières années. Sous l'impulsion des collectivités de gauche notamment, le patrimoine a été valorisé. C'est cette action que nous devons amplifier, dans nos villes et dans nos villages : non seulement elle contribue à rétablir la justesse et la justice historique, mais elle permet également aux femmes de mieux s'approprier

l'espace public en faisant progresser leur présence symbolique. **Nous voulons donc encourager la nomination de rues et de lieux publics de femmes. Nous demandons aussi que les journées du patrimoine deviennent les journées du patrimoine** et du patrimoine, pour que l'un n'aille jamais sans l'autre.

Ce qui vaut pour le passé vaut aussi pour l'avenir. **Dans la vie culturelle, d'une discipline artistique à l'autre, la place des femmes reste inégale.** Dans le spectacle vivant, les œuvres des compositrices et des autrices sont peu programmées. Dans les politiques d'acquisition des musées, même si on observe des avancées notables, les œuvres des plasticiennes sont moins intégrées aux collections que celles des plasticiens. En architecture et dans le cinéma, on offre également moins la consécration aux œuvres des femmes qu'aux œuvres des hommes. Socialistes, nous demeurons profondément attachés à la liberté de programmation des structures culturelles. Mais devant l'ampleur du chemin qu'il reste à accomplir, nous considérons qu'il faut amplifier la sensibilisation et la formation des acteurs et actrices du monde de la culture pour qu'ils et elles accordent davantage de place aux créations des femmes. C'est aussi une façon d'enrichir et de diversifier l'offre culturelle.

De même, s'il faut promouvoir les œuvres des femmes, il faut aussi continuer de **protéger les œuvres des attaques de groupuscules d'extrême droite.** Bien souvent, ces œuvres leur sont insupportables parce qu'elles revendiquent l'égalité, et en particulier l'égalité des genres. Contre celles et ceux qui portent atteinte à la liberté de création, nous nous devons d'être intraitables et ne jamais céder.

Une politique volontariste doit également être menée pour **atteindre une plus grande égalité dans les nominations** à la tête des établissements culturels et des orchestres, et pour une attribution plus juste des aides à la création artistique. Comment accepter qu'aujourd'hui, non seulement les femmes

ne sont à la tête que de 36% des structures de la création artistique soutenues par le ministère de la culture, mais que les établissements qu'elles dirigent ne bénéficient que d'un quart des aides à la création ? Il s'agit de compléter les dispositifs existants, à l'instar du bonus mis en place par le CNC pour les films dont les équipes de tournage sont encadrées par autant de femmes que d'hommes.

Dans ce secteur en particulier, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit être poursuivie avec constance.

Avec le monde de la création et de l'information, changer les médias et la publicité

Les médias et la publicité sont aussi des lieux qui contribuent à forger et à perpétuer des représentations, et donc également des lieux propices pour faire évoluer les mentalités. Le constat posé pour l'école et la culture vaut aussi pour l'espace médiatique.

Comment accepter qu'en 2023, un plateau de télévision consacré à la ménopause soit composé à 100% d'hommes ? Dans les programmes de télévision, la place des femmes invitées en tant qu'expertes a progressé ces dernières années, et il faut s'en réjouir. Mais elles demeurent encore minoritaires dans tous les domaines, en particulier dans le sport, où elles n'occupaient que 20% du temps d'antenne en 2021, selon les statistiques du Ministère de la Culture. Nous devons continuer de soutenir le principe d'une égalité entre les femmes et les hommes en matière de présence médiatique. Nous appuyons les collectifs et les acteurs et actrices de la société civile engagées dans ce combat. Nous appelons aussi notre parti à promouvoir davantage la parole des femmes socialistes pour le représenter dans les médias.

Pour autant, au-delà de ces chiffres, **c'est la représentation des femmes dans les médias et la publicité, encore trop souvent stéréotypée, que nous devons faire évoluer.** On sait que ces représentations médiatiques jouent un rôle de prescription fondamental pour les femmes, qui sont nombreuses à s'identifier aux figures qui leur sont proposées, comme pour les hommes, qui peuvent être confortés dans leur privilège de genre ou au contraire incités à les abandonner.

Or, dans les médias comme dans la publicité, les femmes demeurent trop souvent représentées dans un statut passif, renvoyées à des domaines considérés comme "féminins". Elles sont majoritairement sexualisées, quand elles ne font pas l'objet de propos et d'attaques ouvertement sexistes, en particulier sur les plateaux des chaînes les plus réactionnaires. Nous entendons donc inciter l'Arcom à utiliser **pleinement les pouvoirs que la loi lui a attribués pour veiller à l'image des femmes dans les médias en sanctionnant systématiquement les propos et attitudes sexistes.**

D'une façon générale, nous soutenons le principe d'une loi qui sanctionne les images et les propos sexistes, tout comme il existe une loi qui sanctionne les images et les propos racistes. Cette proposition a été plébiscitée par 84% des personnes qui ont participé à la grande enquête féministe que nous avons menée.

Comme nous l'avons fait en interdisant la présence de femmes et des hommes dont l'Indice de Masse Corporelle (IMC) est trop faible dans des publicités pour lutter contre les images d'extrême maigreur véhiculées par la mode, nous appuyons et soutenons toutes les initiatives qui visent à sensibiliser, former et interpeller les dirigeant-e-s des agences de communication et de publicité pour qu'ils et elles cessent de reproduire et d'entretenir les stéréotypes et participent au contraire à les déconstruire.

Avec le monde académique, approfondir la connaissance

Le lien entre socialisme et recherche scientifique est consubstantiel à son histoire. C'est la connaissance de la vie sociale qui fait émerger les politiques qui permettent de rendre justice et de faire progresser l'égalité. Les universités jouent donc un rôle fondamental pour faire avancer l'égalité de genre. La recherche a permis de mieux appréhender les discriminations, de démontrer l'influence des stéréotypes et leur conséquence sur la vie sociale. Comme les universitaires des générations précédentes ont nourri et participé au combat pour l'émancipation féminine, la formation et la recherche en étude de genre, qui se sont fortement développées ces dernières années, ont contribué à faire évoluer la norme sociale. Ces travaux nous ont aussi aidés à mieux cerner la façon dont les inégalités et les discriminations se cumulent. C'est la richesse de l'apport des études intersectionnelles.

Les socialistes sont universalistes. C'est la raison pour laquelle ils se battent pour que les femmes et les hommes aient les mêmes droits. Mais qui peut nier aujourd'hui que la vie est moins facile quand on est une femme, noire et pauvre que quand on est un homme, blanc et riche ? **Nous reconnaissons les apports des études intersectionnelles, qui viennent interroger une universalité parfois très théorique.** Nous estimons qu'il faut tenir compte de la façon dont des préjugés sexistes et racistes peuvent se cumuler et accentuer les discriminations.

Ces travaux suscitent des débats. Ils sont légitimes et constitutifs de la recherche académique. Mais il est intolérable que depuis quelques années l'existence même de ces recherches fasse l'objet d'une attaque en règle. L'extrême droite et la droite, rejointe par les libéraux au pouvoir, prétendent vouloir distinguer ce qui relève de la recherche de ce qui relèverait "des opinions militantes". Cette police de la recherche est inaccep-

table. **Nous continuerons de nous mobiliser sans relâche pour défendre le droit des chercheuses et chercheurs à mener librement leurs travaux et le cadre qui le leur permet : une liberté académique, dont l'évaluation par les pairs est la garante.**

2. Rendre le changement incontournable dans tous les lieux de vie

Accompagner le changement des mentalités ne passe pas seulement par un combat culturel. L'ordre patriarcal est aussi inscrit dans les lieux de vie. Pour que ce changement devienne une évidence, il doit donc être tangible dans l'espace public, l'espace numérique et les lieux de travail. Cette ambition impose d'interroger en permanence les origines de ces inégalités et leur cause systémique. Elle suppose de l'expertise et de la ténacité. Et pour la mener à bien, nous entendons nous appuyer sur les expériences et les politiques publiques que des collectivités pionnières de gauche ont su mener, pour mieux les généraliser. Quant à l'espace domestique, qui recoupe la question des projets de vie, il sera traité en particulier dans le chapitre 3.

Dans l'espace public

Nous voulons inventer et promouvoir une ville féministe. Les villes et les villages ont été, pour la plupart, pensés par des hommes et pour les usages des hommes. L'espace public est donc d'abord et avant tout occupé par eux : équipements sportifs ou de loisir en accès libre, mobilier urbain, etc. Les hommes y restent quand les femmes ne font qu'y passer. Mettre fin à cette occupation inégale implique de mettre en place une démarche d'analyse et d'action qui peut être partagée.

Vouloir une ville féministe impose en premier lieu **d'observer et de mesurer la réali-**

té des usages de l'espace public, de mener des concertations paritaires systématiques, en veillant à ce que la parole des femmes soit écoutée et entendue, de proposer des marches exploratoires et de prendre en compte l'égalité dès la conception des projets d'aménagement, en les incluant dans les cahiers des charges. Une ville féministe implique de ne laisser aucun espace, aucun lieu public ou accueillant du public interdit d'accès aux femmes, que ce soit formellement ou parce que les hommes en feraient leur usage exclusif. En matière de gouvernance, il convient de veiller à la diversité des profils au sein des équipes, et d'engager une démarche de sensibilisation et de formation auprès de tous les acteurs et actrices de la ville.

Une Ville féministe appelle ensuite à **engager les transformations urbaines nécessaires pour assurer une occupation égale de l'espace public**. Aucun aspect de l'aménagement ne doit être négligé pour favoriser la mixité. L'éclairage urbain doit être pensé pour que les femmes s'y sentent en sécurité : il faut qu'il permette de voir et d'être vu et limiter les zones pouvant servir de « cachettes ». Nos villes doivent prendre un virage en termes de sobriété énergétique. L'utilisation de leds permet de réduire la consommation énergétique sans le faire au détriment de la sérénité des déplacements piétons des femmes. Des dispositifs d'éclairage à l'usage peuvent aussi être déployés, comme le fait déjà la ville d'Urrugne. Des sanitaires propres et sûrs doivent être installés en nombre suffisant. Ils peuvent être aussi non-genrés, à l'image de ce qui se fait au Canada. La signalisation non-genrée doit être développée. Elle doit aussi permettre aux usagers de se repérer facilement.

Nous incitons également les municipalités à développer les cours d'école non-genrées, en variant la qualité des espaces pour encourager la diversité des jeux, comme cela est déjà mis en œuvre, à Trappes par exemple ou dans les cours oasis à Paris : elles facilitent, dès le plus jeune âge, une appropriation plus juste de l'espace public, tout en contribuant, le plus souvent, à la transition écologique.

Enfin, au-delà des travaux d'aménagement, **il importe aussi de penser une animation plus égale de l'espace public et une offre de loisirs encourageant la mixité** : il faut nous assurer que les activités proposées par nos collectivités comme par des acteurs de la société civile soient accessibles aux femmes comme aux hommes ou veiller à un équilibre paritaire. Les pratiques sportives libres sont à mettre en valeur. Les équipements sportifs et de loisirs dont les pratiques sont mixtes sont à privilégier. Les animations dédiées pour favoriser la place des femmes sont à soutenir.

Par ailleurs, nous continuons de plaider pour que les transports urbains fassent l'objet d'une grande vigilance. Comment imaginer faire autrement quand 100% des femmes déclarent avoir été victimes au moins une fois dans leur vie de harcèlement sexiste ou d'agressions sexuelles dans les transports en commun ? Nous demandons notamment que le genre soit mieux pris en compte dans les projets d'infrastructure et dans l'exploitation des réseaux de transports, comme le préconise le Centre Hubertine Auclert. Plus encore, nous maintenons qu'il est nécessaire d'avoir une présence humaine conséquente et mixte dans l'ensemble des réseaux de transports. La communication sur les dispositifs d'alerte existants à bord des trains et en gare devrait être renforcée. Enfin, l'expérimentation du service d'arrêt à la demande sur les bus de nuit doit être poursuivie et mieux promue auprès des usagers.

Cette ambition mérite également d'être appliquée à la construction des logements : halls d'entrée éclairés et rassurants, plan des appartements qui prennent en compte des usages mixtes, création de lieux collectifs comme des buanderies pour briser l'anonymat, couloirs larges, lumière extérieure, accès facilité aux caves qui ne doivent pas être des espaces réservés aux hommes... le quartier Frauenwerk Stadt, à Vienne, en est un bon exemple.

Dans l'espace numérique

Ce qui est valable dans l'espace public doit aussi être valable dans l'espace numérique. En moyenne, les Françaises et les Français y passent plus de deux heures par jour, dont 50 minutes sur les réseaux sociaux. Depuis la pandémie, cette tendance s'est amplifiée. Il constitue donc un lieu de vie à part entière. Or, au même titre que l'espace public, il n'est pas pensé pour un usage égal entre les femmes et les hommes. Il est aussi un lieu où les stéréotypes sont entretenus et renforcés, un lieu où se produisent des violences sexistes et sexuelles, et un lieu où la pornocriminalité et la marchandisation des corps sépanouissent en toute impunité. Mieux réguler l'espace numérique constitue donc une priorité pour les socialistes.

Nous voulons que soit menée une lutte active contre le cyberharcèlement, en déployant notamment un dispositif de plainte en ligne efficace et rapide. Trop souvent, ces plaintes n'aboutissent pas, faute de temps et de moyens pour être traitées. Nous appelons également à mieux faire connaître les services en ligne de signalement de cyberharcèlement sexiste et sexuel, et à augmenter les ressources dédiées à la plateforme PHAROS. Enfin, nous exigeons des réseaux sociaux et des plateformes la mise en place d'une politique de signalement plus efficace, en ajoutant par exemple de nouveaux motifs (cyber-harcèlement sexiste, insulte sexiste en ligne, etc.). Nous leur demandons aussi la transparence sur les outils de modération.

Le deuxième chantier qui nous semble prioritaire est de **combattre la pornocriminalité**. Comme l'a souligné le rapport du Sénat "Porno : l'enfer du décor", l'industrie pornographique "contribue à banaliser socialement les actes sexuels violents envers les femmes et à ériger en norme des violences que l'on peut aujourd'hui qualifier de systémiques." Elle offre également une facilité d'accès à des contenus violents et toxiques, en particulier aux mineurs et aux jeunes adultes. Leur vi-

sionnage a des conséquences concrètes sur leur existence : "traumatismes, troubles du sommeil, de l'attention et de l'alimentation". Ils nourrissent "une vision déformée et violente de la sexualité" et "créent des difficultés à nouer des relations avec des personnes du sexe opposé." Nous soutenons donc les recommandations de ses autrices, notamment socialistes, pour mieux lutter contre la pornocriminalité.

Nous voulons ainsi garantir les suppressions de contenus illicites et le droit à l'oubli, en imposant par exemple aux diffuseurs - c'est-à-dire les plateformes et réseaux sociaux - des amendes face à toute diffusion de contenu illicite, ou en imposant aux plateformes de satisfaire gratuitement aux demandes de retrait de vidéos formulées par les personnes filmées, et non plus par les seuls propriétaires de vidéos.

Les amendes viendront alimenter un fonds d'indemnisation des victimes. En cas de refus des plateformes, nous demanderons la fermeture judiciaire et non administrative des sites. **Nous voulons également protéger la jeunesse**, et faire en sorte que la loi sur l'interdiction d'accès des mineurs soit enfin appliquée. Les missions de l'Arcom doivent être élargies pour constater les infractions. Dans ses lignes directrices, des critères exigeants d'évaluation des solutions techniques de vérification de l'âge doivent être définies, ou encore en activant par défaut le contrôle parental, lorsqu'un abonnement téléphonique est souscrit pour l'usage d'un mineur et en faisant connaître ces dispositifs.

Dans l'espace professionnel

Les espaces professionnels ont également été pensés par les hommes et pour les hommes. Ils sont le reflet de la division genrée du travail. Ils invisibilisent les risques et la pénibilité du travail dans les secteurs féminisés. Ils reproduisent dans l'espace les parcours de carrière différenciés et l'expo-

sition aux différentes contraintes de temps de travail professionnel et domestique. Nous aborderons plus spécifiquement ces derniers enjeux dans le chapitre 3. Toujours est-il qu'en termes d'espaces de travail, les entreprises n'ont pas encore pris pleinement conscience de ces inégalités de traitement, en particulier dans l'industrie ou les exploitations agricoles. Deux chantiers méritent d'être creusés.

Le premier est celui de l'aménagement des espaces de travail et de la pénibilité liée à la non prise en compte des inégalités de genres. Les espaces de travail sont encore imaginés comme des espaces occupés par des hommes "standards et neutres", qu'il suffirait de former correctement et auxquels il suffirait de donner de bonnes consignes pour que les troubles médicaux sociaux soient évités. Dans les instances paritaires, la parole des femmes n'est pas toujours entendue ou prise en compte lorsqu'elles expriment une dégradation de leurs conditions de travail. Nous plaillons donc pour que ces enjeux soient systématiquement examinés dans les CSE, afin que les espaces de travail puissent être justes, sûrs et adaptés aux femmes.

Le second chantier est celui du télétravail. Depuis la pandémie, son usage s'est accéléré et beaucoup d'entreprises s'attachent à le promouvoir et à l'organiser. S'il constitue, pour les femmes comme pour les hommes qui y ont recours, une avancée en matière d'autonomie et d'équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, il ne doit pas se traduire par un retour à la maison des femmes et un déséquilibre encore plus grand dans le partage des tâches domestiques. C'est pourquoi, nous plaillons pour que l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, que toutes les entreprises d'au moins 50 salariés ont l'obligation de calculer et de publier chaque année, soit enrichi de données concernant la répartition du recours au télétravail entre les femmes et les hommes au sein de l'entreprise, afin que tout écart trop important puisse faire l'objet d'une prise de conscience et être corrigé.

3. Développer une approche féministe là où elle est encore absente

Nous ne voulons pas seulement soutenir et amplifier le changement des mentalités : nous voulons l'étendre, notamment là où la prise de conscience est encore trop légère. Ce changement, malgré les avancées culturelles, n'a rien d'une évidence. C'est pourquoi il est nécessaire de proposer des cadres et des principes pour s'assurer que les inégalités de genre soient interrogées de façon systématique – et systémique. Les domaines ne manquent pas. Nous voudrions, à titre d'exemple, insister sur trois domaines en particulier : la recherche scientifique, l'innovation et le sport.

Dans la recherche médicale et scientifique

Chaque année, 2 à 3 millions de femmes meurent prématurément du cancer dans le monde, selon la revue de recherche The Lancet. 800 000 vies pourraient être sauvées si une approche féministe était adoptée. Parce qu'elle est aussi traversée par les stéréotypes de genre, la recherche a d'abord mis l'accent sur les cancers "féminins" : cancer du sein, cancer du col de l'utérus. Pourtant, les cancers du poumon et le cancer colorectal comptent parmi les trois causes principales de décès par cancer chez les femmes.

Nous proposons donc de développer la recherche sur la santé des femmes, en les incluant davantage dans les essais cliniques pour mieux prendre en compte les effets indésirables qui les concernent spécifiquement et en mettant en place des campagnes de communication auprès des professionnel·le·s et du public (symptômes de l'arrêt cardiaque moins connus chez les femmes, surexposition des jeunes femmes aux risques d'AVC,

etc.). D'autres champs de recherche doivent être aussi renforcés : ceux qui concernent les hormones et les menstruations, les contraceptifs et leurs effets secondaires, et leurs interactions avec d'autres médicaments méritent d'être étendus.

Ce constat vaut aussi pour bien d'autres domaines de la recherche en sciences et en ingénierie. Une étude de l'Université de Virginie a montré, par exemple, que les femmes ont 73 % de chances de plus que les hommes d'être blessées en cas de collision frontale dans un accident de la route. Elles sont par ailleurs deux fois plus susceptibles de souffrir d'entorses cervicales en cas d'accident, à cause de la morphologie de leur cou et du maintien offert par le fauteuil. Pourtant, il a fallu attendre 2023 pour qu'un mannequin reprenant la morphologie féminine soit inclus dans les crash-tests automobiles. Comment tolérer un tel retard ? Nous demandons donc qu'en matière d'essais d'homologation, des critères prenant en compte les inégalités de genre soient désormais imposés de façon systématique.

Sans doute la recherche scientifique prendrait-elle mieux en compte les inégalités de genre si elle était davantage féminisée. L'orientation des filles vers les métiers dits "féminins" et celle des garçons vers les métiers dits "masculins" produit des déséquilibres dans les laboratoires de recherche publics et privés. Selon le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, dans les entreprises, les départements de R&D ne comptent que 24% de femmes et leurs effectifs de chercheur·ses ne comptent que 22% de femmes. Elles ne sont que 16% dans le secteur des mathématiques et de l'informatique et 17% dans le secteur des sciences de l'ingénieur. Nous voulons donc renforcer l'attractivité de la recherche scientifique auprès des jeunes filles, faire mieux connaître ces déséquilibres et soutenir les initiatives qui encouragent la féminisation des effectifs de recherche dans les entreprises.

Dans l'innovation et le développement

Que vous répond votre téléphone lorsque vous lui demandez s'il est féministe ? Les inégalités de genre dans les effectifs de R&D conduisent à perpétuer des biais qui se retrouvent dans les innovations technologiques elles-mêmes. C'est le cas par exemple pour le développement de l'intelligence artificielle (IA). Les algorithmes étant entraînés sur des informations disponibles gratuitement en ligne, plus une machine apprenante reçoit d'informations stéréotypées, plus elle les reproduit. Un cadre éthique strict doit être mis en place pour éviter les biais de genre.

L'Union européenne se dote aujourd'hui de la première législation sur l'intelligence artificielle. Sous l'impulsion du groupe socialiste et démocrate (S&D) au parlement européen, son contenu a été renforcé, notamment pour obliger les entreprises et les autorités déployant un système d'IA à évaluer son impact sur les droits fondamentaux et à développer des mesures spécifiques pour limiter les problèmes éventuels. Les socialistes européen·ne·s ont aussi veillé à étendre la législation aux outils d'intelligence artificielle générative de type ChatGPT. De son côté, la France s'est dotée d'une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle, qui vise notamment à renforcer les capacités de recherche en la matière et à former et attirer les meilleurs talents. À la suite des socialistes européen·ne·s, nous plaillons pour ne pas en rester aux seuls codes de bonne conduite que promeuvent les acteurs de l'IA, mais à maintenir une réglementation contraignante, qui fasse également de ce sujet un enjeu majeur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous soutenons également les initiatives, à l'image de celles proposées par Le Laboratoire de l'Égalité dans son pacte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, qui appellent à utiliser l'IA pour protéger, mesurer et corriger les biais de genre. Nous voulons aussi que l'univers de l'IA, et

plus largement celui du numérique, intègre davantage de femmes. Les start-ups créées par des femmes méritent aussi d'être mieux soutenues.

Dans le sport

Dans le sport, des événements récents l'ont encore montré, la lutte contre les inégalités de genre et les violences sexistes et sexuelles n'en est encore qu'à ses prémises. Alors que la France va accueillir les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, nous voulons que notre pays soit "la vitrine" d'une politique sportive qui accélère le mouvement égalitaire dans le secteur, comme l'écrit le collectif Ensemble contre le sexisme.

Il y a d'abord un enjeu de représentation. Dans les médias, la visibilité du sport féminin, dans toutes les disciplines, a progressé, mais nous sommes encore trop loin du compte. Nous appelons à rendre visible de façon égale le sport féminin et le sport masculin, notamment en termes de temps d'antenne. Par exemple, il pourrait s'agir d'alterner chaque année les diffusions des finales Femmes et Hommes (samedi et dimanche) du tournoi de Roland Garros, comme le proposait l'appel "Jeu, set... égalité" publié en 2019 par la Fondation Jean Jaurès.

Il est aussi nécessaire de développer la mixité dans la pratique du sport. Dans le sport amateur, nous proposons déjà de conditionner les aides aux clubs existants à différents critères, dont celui de l'ouverture de sections féminines. De fait, 75% des budgets publics destinés aux loisirs des jeunes profitent seulement aux garçons. La mixité doit aussi progresser dans l'encadrement et dans l'accès aux responsabilités pour toutes et tous, ce qui pourrait être aussi une condition pour bénéficier d'un soutien public.

Contre les violences sexistes et sexuelles dans le milieu sportif, amateur et professionnel, nous devons être également intraitables. Les études montrent que ces

lieux restent encore structurés par les rapports de domination masculine. La perpétuation des stéréotypes, jusque dans les tenues imposées aux sportives, l'omniprésence des violences langagières, la proportion alarmante de violences sexuelles nécessitent une action résolue. Nous voulons notamment que chaque comité sportif soit doté d'un dispositif de prévention des violences, et qu'il en soit fait une promotion régulière. Les encadrant·e·s du sport doivent être également formé·e·s à la détection et à la prise en charge des victimes de violences. Enfin, nous préconisons de conditionner les aides publiques à la mise en place d'un dispositif de lutte contre le sexisme dans le sport et de sanctionner pénalement les fédérations en cas de non signalement de violences sexistes et sexuelles au parquet.

Ces violences concernent aussi les supportrices. Nous voulons sensibiliser les clubs, les associations de supporters et supportrices, ainsi que le public en organisant des campagnes de communication dans les stades. Nous appelons l'instance nationale du supportérisme à reprendre ses travaux sur le sujet en lien avec la branche France de Her Game Top France. Nous demandons aussi à sécuriser l'espace public qui mène au stade en proposant par exemple une marche exploratoire avec des supportrices, et à faire de même dans le stade.

Enfin, les études ont montré que les violences intrafamiliales augmentent lors des événements sportifs. Une campagne de communication devrait être menée pour sensibiliser les publics, notamment à l'occasion des JOP.

4. Mener une politique enfin à la hauteur contre les violences infligées aux femmes et aux filles

Les violences sexuelles et sexistes ont été au cœur du mouvement #MeToo. Avec lui, les Françaises et les Français ont pris conscience de l'ampleur des violences infligées aux femmes et aux filles sur lesquelles les associations alertaient depuis des années. Aux yeux de tous, elles sont enfin inacceptables et insupportables. En réponse à ce mouvement sans précédent, Emmanuel Macron et sa majorité s'étaient engagés à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une grande cause nationale et avaient annoncé s'attaquer en particulier aux féminicides.

Les ambitions sont utiles, mais elles ne valent rien sans moyens. Le gouvernement s'est refusé à les mettre. Les Socialistes les mettront. **Un récent rapport de la Fondation des Femmes estime à au moins 2,6 milliards d'euros les moyens nécessaires, à cadre légal constant, pour lutter contre les violences.** Nous proposons de tripler les places d'hébergement spécialisées et nous voulons renforcer le soutien aux associations, comme le propose Osez le Féminisme.

Ces moyens nouveaux, nous voulons qu'ils servent à éduquer et sensibiliser aux violences sexistes et sexuelles. Des formations pourraient par exemple être mises en place en entreprise, selon les mêmes principes que les formations au premier secours.

Nous voulons améliorer la prise en charge des victimes. **Nous proposons de développer les dispositifs d'alerte. Nous voulons faciliter le dépôt de plainte en élargissant les possibilités offertes aux femmes et aux enfants victimes de violences, y compris en dehors des commissariats.** Nous proposons de rendre automatique la suspension

de l'exercice de l'autorité parentale pour le conjoint reconnu coupable de violences intrafamiliales pour protéger la personne victime de violences, mais aussi pour protéger les enfants témoins. Dans nos territoires, nous plaçons pour qu'il y ait, dans chaque département, un lieu d'accueil spécialisé ouvert 24h sur 24. Nous demandons aussi que des espaces spécifiques soient prévus dans les commissariats pour écouter les victimes dans un cadre propice ou les mettre à l'abri en cas d'urgence. Nous voulons aussi améliorer le partage d'information, au niveau local, entre la justice, les forces de l'ordre, les services pénitentiaires et les associations spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences, pour améliorer l'écoute comme pour mettre à l'abri. Nous avons également à veiller à mieux prendre en compte les situations des femmes lesbiennes et bisexuelles, dont les études montrent qu'elles sont surexposées aux violences dans la famille et dans l'espace public.

Pour mieux rendre justice aux victimes, **nous préconisons également de mettre fin à la correctionnalisation des crimes.** Selon les associations, 80% des procès pour viol seraient jugés en correctionnelle aujourd'hui et non devant une cour d'assises. Pour que cette mesure soit effective, elle doit s'accompagner d'une forte hausse des moyens de la victime. **Nous plaçons également pour la mise en place de tribunaux et de brigades spécialisées** pour les violences faites aux femmes, comme cela a été le cas en Espagne : le dispositif a prouvé son efficacité pour améliorer la réactivité dans les mesures de protection des femmes victimes de violences. Nous entendons enfin renforcer le système d'ordonnance de protection, avec un allongement de sa durée, un renouvellement facilité et une aide juridictionnelle de droit pour les femmes victimes de violences conjugales.

Nous voulons aussi faire évoluer la loi. Nous plaçons pour redéfinir le viol dans son rapport au consentement. Il est actuellement défini comme exercé par la violence, la contrainte, la menace ou la surprise. Nous considérons que même lorsqu'aucun de

ces éléments n'est invoqué, il n'est pas acceptable d'en conclure que la victime était consentante. Comme cela a été fait au Canada, il importe donc de poser une définition du consentement et de s'assurer que l'auteur se soit réellement préoccupé du consentement.

Nous demandons que l'amnésie traumatique soit reconnue, de même que les conséquences psychotraumatiques des violences sexistes et sexuelles. Les crimes sexuels sur mineurs doivent être rendus imprescriptibles. L'amnésie traumatique devrait être également prise en compte dans le cadre des parcours de demande d'asile des personnes qui en sont victimes.

Pour lutter contre la pornocriminalité et la culture du viol, nous soutenons la recommandation du rapport "Porno : l'envers du décor" de la délégation aux droits des femmes du Sénat qui entend "faire des violences sexuelles commises en contexte de pornographie un délit d'incitation à une infraction pénale (viol ou agression sexuelle)". Les sites pornographiques devraient être contraints de publier des messages d'avertissement, concernant des contenus violents, qui précisent qu'il s'agit d'actes sexuels non simulés pouvant constituer des infractions criminelles ou délictuelles. Nous voulons enfin en interdire l'accès aux personnes mineures.

CHAPITRE 2 : ANCRER CE CHANGEMENT DANS LA DURÉE POUR QU'IL SOIT IMPOSSIBLE DE REVENIR EN ARRIÈRE

Si le changement des mentalités a progressé et doit être étendu, il reste encore fragile. Il réveille l'hostilité violente des réactionnaires. Lorsque l'extrême droite arrive au pouvoir et qu'elle s'attache à restreindre les libertés, c'est d'abord les droits des femmes qu'elle remet en cause, en particulier leurs droits reproductifs. Les politiques menées par les gouvernements de Pologne, de Hongrie ou d'Italie en témoignent. Quant aux libéraux, peuvent-ils être considérés comme des alliés fiables des femmes et de leurs droits ? Certes, ils ont fait du principe d'égalité entre les femmes et les hommes un principe commun. Mais lorsqu'il s'agit de l'appliquer, ils se gardent bien de mettre des moyens à la hauteur. Avant le principe d'égalité, ils font et feront toujours passer la loi du marché.

Il est donc de la responsabilité de la gauche de s'assurer qu'aucun retour en arrière ne soit possible. Pour que ces droits ne soient ni oubliés, ni menacés, ni passés au second plan, pour que le changement des mentalités soit une vraie transformation sociale, une approche transversale et une méthode gravée dans le marbre sont incontournables. Socialistes, **nous voulons poser un principe fondateur : l'éga-conditionnalité, partout là où c'est possible.** Et pour le mettre en pratique, nous voulons l'ancrer dans la formation, dans la représentation et dans la loi.

1. Par la formation

Pour les socialistes, la formation est un pilier de l'émancipation. Pour l'égalité entre les femmes et les hommes, elle est à la fois la condition pour réussir la transformation sociale et pour installer de façon pérenne les changements de mentalité. Pour réussir la transition féministe, nous proposons donc un grand plan de formation spécialement dédié à la lutte contre les inégalités de genre. Il doit être transversal et impliquer tous les domaines de la vie sociale. Il doit être initial, pour que la génération qui vient puisse s'en emparer, et continu, pour qu'il puisse s'enrichir des expérimentations menées et

évaluées et soit nourri des travaux de recherche. Il doit concerner autant les professionnel-le-s, en particulier celles et ceux qui sont au contact des enfants et des victimes, que les bénévoles, les acteurs et actrices de la société civile et les militants et militantes des partis politiques. Trop souvent invoquée, rarement mise en œuvre dans la durée, la formation doit être l'un des piliers de notre action et faire l'objet d'une grande campagne de communication.

Former les professionnel-le-s au contact des enfants et des jeunes

Nous proposons une formation initiale et continue obligatoire pour tout le personnel éducatif : enseignantes et enseignants, encadrantes et encadrants, personnel de la petite enfance, agents municipaux professionnels associatifs et syndicaux, acteurs et actrices de l'éducation populaire en charge des activités périscolaires. Cette formation pourra notamment contribuer à la déconstruction des stéréotypes de genre, à favoriser l'expression des filles, à faciliter l'émergence de comportements non sexistes, à prendre en charge le harcèlement scolaire sexiste, à prévenir les violences masculines et à détecter les violences intrafamiliales. L'accent doit être également mis sur l'éducation affective et sexuelle : droits reproductifs, consentement, lutte contre les discriminations envers les personnes LGBTQI+, pornographie.

Pour qu'ils fonctionnent, **ces dispositifs de formation devront s'accompagner de politiques d'encadrement et d'évaluation adaptées.** Nous préconisons donc, à la suite de nombreux acteurs de la société civile, de publier dans chaque académie, une évaluation annuelle de l'application de la loi relative à l'éducation à la vie sexuelle et affective et de s'assurer qu'un délégué académique à l'éducation à l'égalité et à la sexualité soit bien désigné. Nous plaçons également pour que

soient connues et rendues accessibles les ressources qui permettent aux adolescentes et adolescents de répondre à leurs questions en matière de sexualité. Nous appelons à généraliser le dispositif des référent-e-s égalité dans l'ensemble des établissements d'éducation et d'enseignement supérieur et à leur donner les moyens pour qu'ils puissent exercer cette mission : décharge dédiée, cellule d'accompagnement et de prévention des violences sexuelles et sexistes. Enfin, nous insistons pour que soient recrutés des professionnels de santé dans les établissements scolaires.

Former les professionnel-le-s au contact des victimes

Pour une meilleure prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles, la formation des professionnels est tout aussi indispensable. **Un effort général de formation des policières et policiers ainsi que des acteurs et des actrices de la justice doit être déployé**, pour lutter contre la façon dont les stéréotypes de genre continuent, consciemment ou inconsciemment, de peser sur l'accueil. C'est la condition pour que des pratiques d'interrogatoire, comme la confrontation systématique avec l'agresseur ou les questions sexistes sur la façon dont la victime était vêtue ou sur son passé sexuel puissent enfin appartenir au passé. Une telle formation permettrait en outre de mieux caractériser la contrainte constitutive du viol. Plus largement, ce dispositif de formation à l'accueil de la parole de la victime doit être proposé dans tous les lieux où une victime peut être amenée à se confier : crèches, école, hôpital...

Cet effort de formation devra permettre **la mise en place de référents uniques que nous appelons de nos vœux** : un officier de liaison désigné pour suivre chaque victime, l'informer de l'avancée de sa plainte et lui expliquer l'ensemble du processus. Il doit également concerner les encadrant-e-s (commissaires de police, magistrats et ma-

gistrates) : c'est un moyen de nous assurer que les politiques que nous préconisons soient réellement déployées et que soient évités les manquements graves constituant une mise en danger des personnes.

Enfin, s'agissant du personnel accueillant des publics LGBT, une meilleure formation pour celles et ceux qui accueillent des victimes de violences sexuelles et sexistes doit être proposée.

Ces dispositifs de formation existent. Depuis quelques années, ils se sont beaucoup développés. L'enjeu est désormais de les généraliser et de s'en donner les moyens.

Former les professionnel-le-s de santé

Qui peut dire aujourd'hui que les patientes sont prises en charge sans biais de genre ? Qu'ils soient hommes ou femmes, les médecins le disent : ils et elles exercent une médecine pensée par des hommes et pour des hommes. Comme nous avons besoin de repenser la recherche médicale, il nous faut repenser la formation des professionnel-le-s de santé.

À l'image de ce qui a été mis en place en Suisse, nous plaçons donc pour que la formation initiale des étudiantes et étudiants en études médicales et paramédicales intègre de façon obligatoire des modules de formation sur les questions de genre et de santé. L'inclusion de ces questions doit notamment permettre de mieux identifier les biais de genre et les biais racistes comme le prétendu "syndrome méditerranéen", de prendre en compte le consentement éclairé de la patiente, de présenter les symptômes lorsqu'ils diffèrent selon le sexe, comme c'est le cas par exemple des infarctus, souvent mal pris en charge chez les femmes, et d'insister sur l'accueil des personnes LGBTQI+ et des femmes en situation de handicap.

Ce dispositif de formation initial devra être aussi complété par un dispositif de formation continue pour améliorer la prise en compte du genre et du sexe dans les pathologies et former au dépistage des violences. On prendra soin également de ne pas laisser de côté les questions de prévention et de santé publique dans la formation : en amont, elles jouent un rôle essentiel pour une meilleure prise en charge des femmes.

Enfin, sur la question spécifique des violences gynécologiques et obstétricales, la perpétuation d'une culture patriarcale au sein du milieu médical, couplée aux restrictions budgétaires des établissements de santé, freine aujourd'hui une pratique des soins respectueuse de la physiologie de l'accouchement et occasionne de la violence dans les soins. Il est plus que nécessaire de faire progresser la formation des professionnels, en les sensibilisant spécifiquement à cette question.

Former les acteurs et actrices de la vie civile, associative et politique

L'enjeu de la formation va au-delà des professions directement impliquées dans l'éducation, l'accueil des victimes de violences ou le parcours de soin des femmes. Il concerne indirectement l'ensemble de la société dans sa vie économique, sa vie associative et sa vie politique.

Dans la vie économique, les rapports se suivent et se ressemblent : tous soulignent l'enjeu d'une meilleure politique de formation continue, à la fois pour renforcer l'émancipation par le travail et préparer aux métiers d'avenir. Or, à situation professionnelle, personnelle et familiale égale, les femmes ont 34% de moins de chances de suivre une formation longue que les hommes selon la DARES. Nous avons donc besoin d'une politique ambitieuse et résolue en la matière. **Nous proposons ainsi d'encoura-**

ger le développement de formations à la carte, en particulier pour les PME et les TPE, pour permettre aux femmes d'acquérir de nouvelles compétences, de former et d'encourager les DRH à proposer des formations de mise à niveau en relation avec les métiers d'avenir, comme le propose le think tank Agir pour l'égalité. Il importe de veiller également à une meilleure communication sur la validation des acquis de l'expérience.

Dans la vie associative, **la formation des bénévoles et des salarié-e-s encadrant les bénévoles est aussi à développer**, toujours pour lutter contre les stéréotypes de genre et sensibiliser à la détection des violences. C'est le cas notamment pour le monde sportif. À l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques, dirigeant-e-s, stadier-e-s, référent-e-s supporters-ices, policier-e-s et bénévoles pourraient suivre une formation spécifique. Plus généralement, un dispositif de formation ad hoc pourrait être proposé par les collectivités et le versement des subventions conditionné au suivi de cette formation.

Enfin, les partis politiques doivent se doter d'un dispositif de formation à la hauteur de l'enjeu. D'un point de vue général, nous reprenons à notre compte les préconisations du Haut Conseil à l'Égalité (HCE) sur ce sujet. **Nous proposons de créer, pour les parlementaires, une formation obligatoire aux enjeux de prévention des violences sexistes et sexuelles**, y compris en cas d'élections partielles ou de changement des équipes parlementaires. Nous appelons également à soutenir la formation des femmes en politique pour que les élues gagnent en sentiment de légitimité et puissent partager des stratégies de lutte contre les stéréotypes de genre. Et nous appelons à intégrer de façon systématique des séquences sur l'égalité femmes-hommes dans le cadre de la formation obligatoire de base pour les personnes élues.

Nous voulons que le parti socialiste soit abso-

lument exemplaire en la matière. Au-delà de ces dispositifs préconisés par le HCE, la formation aux prévention contre les VSS sera obligatoire pour tout-e militant-e sollicitant l'investiture à une élection interne ou élective, ou tout-e candidat-e (non socialiste) briguant une investiture à une élection soutenue par le Parti socialiste. Plus largement, **nous entendons renforcer l'ensemble des dispositifs de formation sur les questions liées au genre**. Nous proposons ainsi, à la suite des Jeunes Socialistes, de nous doter d'outils spécifiques pour accueillir et fidéliser les militantes et leur permettre d'évoluer dans un espace sûr et sain. Cette politique interne doit passer par une formation obligatoire des militant-e-s qui abordera spécifiquement les violences sexistes et sexuelles, les questions de consentement et de "séduction lourde". Elle doit aussi passer par la mise en place d'un kit de sororité dès la première adhésion, pour militer, se défendre et se soutenir. Il mettra notamment en avant les démarches entreprises par le PS (tolérance zéro pour le sexisme, cellule harcèlement et référent-es, réseau féministe, etc.) pour qu'elles soient connues de toutes et tous, afin qu'ils et elles puissent s'en saisir.

Nous voulons également accélérer et amplifier la formation de nos futures candidates. Elles pourraient s'appuyer sur une organisation des femmes socialistes, comme il en existe dans la plupart des pays de gauche en Europe. Cette organisation permettrait notamment de renforcer la coopération féminine à travers l'échange de bonnes pratiques, et de faciliter la transmission, par les élues, de leur expérience de mandat.

2. Par la représentation

La question de la représentation est un autre enjeu majeur pour ancrer le changement dans la durée, parce qu'elle reflète la conception générale de la place de chacune et de chacun dans la société. Les féministes socialistes le disent depuis des années : questionner la place des femmes au pouvoir, c'est aussi questionner l'ensemble des inégalités. Ce questionnement s'applique d'abord, c'est

une évidence, à la représentation politique. Mais elle va bien au-delà, dans l'entreprise comme dans l'ensemble des corps intermédiaires. La parité n'est pas qu'une affaire de chiffres : elle implique de penser de façon plus égale le partage du pouvoir et le partage de la parole. Elle appelle à revoir en conséquence la façon dont les structures de pouvoir s'organisent.

Pour la parité en politique

La loi tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives a près d'un quart de siècle. Si elle a permis des progrès incontestables, nous sommes encore loin de la parité effective. Au Sénat, alors que la moitié des sièges étaient renouvelés, la part des femmes est passée de 35 % en 2020 à 36 % en 2023. On compte seulement 126 sénatrices sur 348 élus. À l'Assemblée nationale, la part des femmes élues en 2022 a diminué : 37 % contre 39 % en 2017. En la matière, la palme du déshonneur revient à la droite, qui préfère payer des amendes plutôt que de respecter la loi sur la parité. Sur la période 2023-2027, elle sera privée de 1,7 millions d'euros de financements chaque année parce qu'elle n'a pas respecté ses obligations légales. Dans les communes, à l'issue des élections de 2020, la situation a certes progressé depuis 2014, mais elle est très partielle : 19,8 % des maires sont des femmes, contre 16,1 % en 2014. Seuls les départements et les régions ont connu une progression plus substantielle. Comment ne pas éprouver de colère devant tant de lenteur ?

Mais ce n'est pas tout : au-delà de ces considérations strictement quantitatives, c'est la parité des responsabilités qui est en jeu. Dans le gouvernement Borne, les ministères régaliens, dans leur écrasante majorité, sont encore occupés par des hommes. L'ordre protocolaire est aussi évocateur. Quant au ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, il est en bas de la liste. Voilà le fait d'un gouvernement

qui a érigé l'égalité entre les femmes et les hommes en grande cause nationale ! Le constat vaut aussi pour les exécutifs dans les collectivités territoriales : dans les communes, 8 adjoint-e-s sur 10 chargé-e-s des affaires scolaires, de la petite enfance et de la famille sont des femmes. À l'inverse, les commissions chargées de la sécurité, de la circulation ou des travaux ne sont présidées par des femmes que dans 10% des cas. Dans la répartition des responsabilités, les stéréotypes de genre jouent à plein.

Comme le note le HCE, "c'est bien parce que la décision publique est massivement aux mains des hommes que les politiques publiques font défaut dans la prise en compte des besoins des femmes". Au-delà de la parité effective, il est donc plus que jamais nécessaire de réinterroger la culture du pouvoir. Parce qu'elle repose sur des caractéristiques avant tout compétitives, elle est façonnée par le virilisme. La Ve République, tout entière fondée sur le mythe de "l'homme providentiel", renforce cette domination culturelle patriarcale.

Elle a des conséquences sur la façon dont nous faisons de la politique au quotidien. L'exercice des responsabilités politiques implique une forte disponibilité en dehors des journées de travail. Comment les femmes pourraient-elles se rendre aussi disponibles que les hommes, elles qui consacrent une heure et demie de plus par jour que les hommes dans les tâches domestiques et parentales ? La triple journée de la femme élue, qui s'avère encore plus pesante dans les communes rurales, les conduit souvent à quitter la politique.

Le constat est implacable. Il appelle à des mesures radicales et ambitieuses, dans nos institutions comme dans nos formations politiques.

Pour permettre et faciliter l'engagement politique des femmes et leur accès aux responsabilités, **nous demandons donc que la parité soit effective dans toutes les collectivités**, en ciblant notamment les échelons où les exigences sont inexistantes.

Cela signifie donc, dans les communes, que le seuil paritaire soit abaissé dès le premier habitant. Pour les intercommunalités - EPCI et syndicats intercommunaux - nous demandons également l'obligation paritaire et des scrutins de liste paritaire respectant l'alternance femme-homme.

Nous sommes favorables au scrutin bino-minal, qui est avec la proportionnelle le seul mode de scrutin qui permet la parité réelle.

S'agissant des législatives, nous appelons à réduire le temps de parole médiatique des formations politiques dont le nombre de candidates et de candidats présente un écart de plus de 2% du nombre total, en attendant un nouveau mode de scrutin qui garantit une parité de résultat.

S'agissant des sénatoriales, nous demandons une réforme du mode de scrutin en généralisant le scrutin de liste et en élargissant les circonscriptions pour éviter les petites listes qui défavorisent les femmes.

Nous plaillons également pour que soit défini un statut de l'élue. Il permettrait de mieux concilier vie professionnelle, vie personnelle et familiale avec l'exercice d'un mandat électif. Nous voulons également mieux accompagner les élu-e-s dans leur maternité ou paternité, en mettant en place un congé parental et en prévoyant des modalités de remplacement. Enfin, nous appelons à mieux valoriser l'expérience acquise au cours d'un mandat à travers la VAE, pour accompagner la sortie. Ces changements sont indispensables pour atteindre effectivement la parité. Ils contribueront à changer la culture du pouvoir. Ils bénéficieront autant aux femmes qu'aux hommes qui prendront conscience qu'il est possible de l'exercer autrement. Et ils profiteront directement à l'ensemble de la société.

Ces transformations ne seront effectives que si nos formations politiques prennent le devant. Le parti socialiste fait mieux que beaucoup d'autres. Mais nous attendons et exigeons de lui qu'il soit exemplaire sur le sujet.

Cela vaut d'abord pour les modalités de désignation en règle générale. Pour la constitution des listes, l'intégration des partenaires et le renouvellement ne doivent pas pénaliser davantage les femmes que les hommes. Les accords avec les partenaires ne respectant pas ce principe ne doivent pas pouvoir être ratifiés par les instances de notre parti.

Pour les désignations dans les circonscriptions, sur la base de celles qui sont détenues aujourd'hui par le PS, nous voulons créer les conditions de la parité absolue sur les candidatures en 2027. Il s'agira de veiller aussi à une répartition équitable des circonscriptions gagnantes, incertaines ou perdues, et à maintenir la systématisation des circonscriptions déclarées femmes. Nous demandons également que, lors des investitures aux scrutins uninominaux et les têtes de listes, un binôme paritaire soit choisi par les militant-es au niveau fédéral. La commission électorale nationale pourra proposer au Conseil national, dans le cadre de l'équilibre de parité pour les circonscriptions gagnables et difficiles, le candidat ou la candidate du scrutin uninominal ou la tête de liste.

La limite du cumul des mandats européen et nationaux dans le temps à 3 mandats permettra un renouvellement, qui doit se faire également en faveur de la parité.

Aussi, la commission de la transition féministe, avant toute échéance électorale, veillera à l'identification des villes (municipales), régions (régionales) et circonscriptions (législatives et sénatoriales) gagnables et à la parité dans les postes qui y sont liés. Si un maire ou un parlementaire sortant ne souhaite pas se représenter en 2026 dans sa ville, l'hypothèse privilégiée sera d'identifier une femme socialiste pouvant lui succéder.

Nous voulons aller plus loin sur la limitation du cumul des mandats en limitant le cumul dans le temps à trois mandats consécutifs, pour favoriser le renouvellement et la féminisation des élu-e-s.

Enfin, nous plaillons pour le partage de la présidence de tous nos groupes politiques

par un homme et une femme à durée égale durant le mandat. Il faut des sanctions simples et immédiates pour que les responsables appliquent les règles que nous nous fixons nous-mêmes : les dirigeants fonctionnels (premier secrétariat, coordination, trésorerie, élections et fédérations) ne doivent pas pouvoir être valablement investis tant qu'ils n'auront pas investi autant d'hommes que de femmes par strate de gagnabilité pour les législatives et pour conduire les listes pour les sénatoriales. Nous devrons adopter dans les meilleurs délais une résolution contraignante contenant les principes précédents afin qu'ils s'appliquent aux responsables des élections et négociateurs des accords politiques avec les partenaires, puis à les inscrire dans nos statuts.

Au sein de notre formation politique, nous demandons des désignations paritaires dans les instances du parti, y compris dans les commissions nationales et au niveau fédéral. Nous voulons que les secrétaires fédérales-aux à l'égalité entre les femmes et les hommes soient inscrites dans les statuts et que des sanctions soient appliquées lorsqu'il n'y en a pas.

Ces principes doivent s'adosser à un changement de culture et d'organisation profond. Les bonnes pratiques existent et devront être systématisées : panels paritaires dans tous les événements du parti, bannissement de la caution féminine, prises et temps de parole paritaires... pour apprendre à partager concrètement le pouvoir et l'espace. Au-delà de la formation, évoquée dans la section précédente, nous avons à faciliter l'engagement des jeunes parents au sein du parti en adaptant les horaires et formats de réunion. Enfin, pour permettre la participation du plus grand nombre, nous proposons la mise en place d'un fond afin de prendre charge les frais de gardes d'enfants, dont les modalités de mise en œuvre seront encadrées par le Conseil National.

Nous plaillons aussi pour systématiser dans toutes les instances l'alternance femmes-hommes dans les prises de parole. Ces mesures s'accompagneront de la création

d'une commission de la transition féministe qui aura pour mission de veiller et d'alerter sur la place des femmes dans l'appareil, de promouvoir de leur rôle et l'effectivité de leur pouvoir. Elle pourra présenter un rapport annuel au Conseil national et dans les fédérations sur les actions mises en œuvre pour faire progresser la parité.

Enfin, tout-e candidat-e soutenu-e par le Parti socialiste, quelle que soit l'élection à laquelle elle ou il se présente, devra proposer un programme politique où la thématique de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles est un axe majeur de son engagement. Aucune candidat-e soutenu-e par le Parti socialiste, quelle que soit l'élection à laquelle elle-il se présente, ne doit avoir fait l'objet de condamnations pour violences. Toute personne mise en examen devra être suspendue du Parti socialiste et toute personne condamnée pendant l'exercice de ses fonctions sera exclue du Parti socialiste, lequel lui demandera de démissionner de ses fonctions électives.

Pour la parité en entreprise

Le constat posé pour la parité en politique vaut aussi pour l'égalité entre les femmes et les hommes en entreprise. Dans les instances dirigeantes, la proportion de femmes qui y sont nommées a nettement progressé, sous l'impulsion de la loi. Elle prévoit notamment qu'en 2027, les entreprises de plus de 1000 salariés doivent compter 30% de femmes cadres-dirigeantes et 30% de femmes membres des instances dirigeantes, et que la proportion doit atteindre les 40% en 2030. Les entreprises sont également contraintes de publier chaque année les écarts de représentation entre hommes et femmes. Le seuil de 40% est déjà imposé aux grandes entreprises. C'est un progrès. **Nous plaillons désormais pour que cette mesure soit étendue aux entreprises de 250 à 1000 salariés et pour que le cumul des mandats d'administrateur-trice dans les grandes entreprises soit limité à trois, afin d'accélérer la parité effective.**

Mais nous savons aussi que la question n'est pas seulement arithmétique : c'est le partage des responsabilités qui doit aussi être égal. Or en entreprise, comme partout ailleurs, les stéréotypes de genre s'appliquent. Lorsqu'elles sont promues, les cadres dirigeantes occupent avant tout des postes d'encadrement dans des métiers dits "féminins" : ressources humaines, communication... De plus, ces progrès en matière d'égalité ne concernent pas toujours le management intermédiaire. Il s'agit de fait d'obtenir un vrai changement culturel.

Ces enjeux relèvent pour partie de la politique interne des entreprises. Pour atteindre ce que la loi leur impose, elles sont fortement contraintes de se transformer, de recruter, de former en interne, de promouvoir les femmes. Il est de notre responsabilité d'encourager ces transformations, partout là où c'est possible, en incitant notamment à revoir la chaîne des processus RH (recrutement, insertion, promotion, formation, fiches de poste, grilles de salaire, mobilités et carrières) pour donner aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités de réussite au travail, comme le préconise le Laboratoire de l'égalité dans son pacte pour l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Une formation des cadres aux stéréotypes de genre pour garantir un management sans discrimination doit être également systématisée. Les labels, comme le label Égalité, qui incitent les entreprises à s'améliorer, méritent aussi d'être promus et soutenus.

À défaut, puisque la loi le prévoit, il s'agira d'être fortement contraignant avec les entreprises qui chercheraient à s'exonérer de leurs responsabilités. **Nous appelons d'ores et déjà à revoir le montant des pénalités financières pour les entreprises qui ne se mettraient pas en conformité** - aujourd'hui limitées à 1% de la masse salariale au maximum - pour qu'elles soient bien plus dissuasives.

Enfin, les changements culturels que nous appelons de nos vœux en politique doivent pour partie s'appliquer en entreprise, pour faciliter les carrières des femmes : cesser d'organiser

des réunions à des heures tardives, proposer un accompagnement spécifique aux femmes, mettre en place des réseaux informels, des lieux et des temps d'échange entre elles, à l'intérieur comme à l'extérieur, leur faire connaître les politiques menées en faveur de l'égalité des genres et de la lutte contre les stéréotypes de genre dans l'entreprise.

Pour la parité dans les instances, les organismes et les différentes fonctions publiques

Nous voulons que ces politiques d'égalité s'appliquent dans l'ensemble des fonctions publiques, des autorités indépendantes et des établissements publics. L'appareil d'État reste aujourd'hui majoritairement dans un entre-soi masculin. Suivant les recommandations de la délégation aux droits des femmes du Sénat, la proposition de loi adoptée en juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique impose désormais d'atteindre un quota de 50% de femmes dans les primo-nominations aux emplois supérieurs et de direction et prévoit un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique. À compter de 2027, des pénalités financières seront également appliquées lorsque ces quotas ne seront pas respectés. Cette loi nouvelle constitue une avancée pour les droits des femmes.

Nous aurions cependant souhaité que le champ d'application de la loi soit plus large, que soient inclus tous les emplois d'encadrement supérieur des administrations dans les quotas de primo-nomination, et que le seuil de population des communes et intercommunalités concernées soit abaissé à 20 000 habitants au lieu de 40 000 aujourd'hui. C'est la position que nous avons défendue au Sénat et continuerons de soutenir. Mais nous devons nous-mêmes montrer l'exemple. Sommes-nous bien sûr-e-s que dans les

communes et différentes collectivités que nous dirigeons nous confions autant de responsabilités fonctionnelles aux femmes qu'aux hommes ?

Nous appelons également à promouvoir les mêmes principes de recherche d'égalité effective dans les organisations paritaires et dans celles de la société civile, partout là où c'est possible. Nous plaçons par exemple, à la suite d'Oxfam France, pour tendre vers la parité dans les organisations agricoles, les instances décisionnaires et au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

3. Dans la fabrique de la loi et des politiques publiques

Si la formation et la représentation à tous les niveaux permettent d'ancrer ce changement de mentalité dans la durée, l'histoire montre que le levier incontournable de la transformation sociale, c'est la loi. Les politiques publiques, menées dans nos territoires, contribuent également à structurer et à pérenniser ces transformations. Pour s'assurer qu'elles soient réellement effectives à long terme, il faut donc s'intéresser à la façon dont les décisions sont prises, aux évaluations qui les fondent en amont et à leur application en aval. Cela implique de systématiser les outils et les bonnes pratiques. Enfin, pour sécuriser davantage les droits des femmes et s'assurer qu'aucun retour en arrière ne soit possible, nous devons aller parfois plus loin, et recourir à l'inscription dans la constitution, notamment pour sanctuariser les droits reproductifs.

Inscrire le droit à l'IVG dans la constitution

C'est par la loi que les droits reproductifs ont été conquis. C'est par la loi qu'ils ont été actés. Mais ces droits sont toujours

fragiles. Dans les pays où l'extrême droite a exercé le pouvoir, parfois en alliance avec la droite, elle s'est empressée de remettre ces droits en cause, à commencer par le premier d'entre eux : l'interruption volontaire de grossesse. L'extrême droite ne l'a jamais fait d'un seul coup : elle y est allée pas à pas, en restreignant l'accès, en réduisant les délais, en ajoutant des clauses, afin de rendre impossible l'exercice de ces libertés.

C'est la raison pour laquelle nous avons appelé, avec les autres formations de gauche, à inscrire le droit à l'IVG dans la constitution. La droite a longtemps considéré que cette constitutionnalisation était inutile, parce qu'elle jugeait que ce droit était une évidence aux yeux de la société. Elle a longtemps prétendu qu'elle ne reviendrait pas en arrière. Elle a pourtant tergiversé. Elle a assorti son adhésion à ce droit de tant de réserves "à titre personnel" que les femmes ne pouvaient que douter de la volonté des conservateurs de les défendre. Après un premier échec, il a fallu toute la ténacité de la gauche et des mouvements féministes pour qu'un projet de loi constitutionnel soit enfin adopté, à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Après avoir longtemps procrastiné, le Président a fini par annoncer qu'un projet de loi constitutionnel serait déposé pour garantir **les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté de la femme de mettre fin à sa grossesse**. Il faut s'en réjouir et maintenir la pression.

À côté de la constitutionnalisation de ce droit, nous voulons également renforcer son accès, en supprimant la double clause de conscience : elle culpabilise les femmes. Nous voulons rendre effective la réorientation des femmes vers des professionnels réalisant des IVG. Nous appelons à dissoudre les associations, les groupes et sanctionner les personnes dont la vocation a pour objectif d'empêcher les femmes d'avorter.

En matière de droits reproductifs, **nous plaçons également pour ouvrir véritablement la PMA à toutes les femmes**. La loi, en effet, demeure imparfaite, notamment sur la filia-

tion. Nous voulons que les droits soient les mêmes pour un couple de femmes que pour un couple hétérosexuel.

En amont, appliquer systématiquement le budget genré

Nous l'avons dit, l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu transversal : il concerne l'ensemble des politiques publiques, et par conséquent l'ensemble des textes législatifs qui sont adoptés. À un enjeu transversal, il faut donc un outil transversal. **Nous voulons généraliser l'éga-conditionnalité**, c'est-à-dire nous assurer qu'en contrepartie des financements publics, des engagements en matière d'égalité soient pris et soient effectifs.

Pour que cette généralisation soit possible, nous appelons ainsi à systématiser le budget genré, au niveau national comme au niveau local. Un budget public n'est jamais neutre. Il illustre des priorités et des choix politiques. Comme le rappelle Oxfam France, "les choix de dépenses et les modalités de collecte des ressources ont également un impact sur la réduction des inégalités femmes-hommes." Chaque budget de politique publique doit donc s'appuyer sur une étude d'impact différencié sur les femmes et les hommes. Ces outils sont indispensables pour prendre des décisions en faveur de la progression de l'égalité. Ainsi, l'impact de la réforme des retraites que le gouvernement a imposée, qui pénalise les carrières hachées et augmente la durée de cotisation, aurait pu être pleinement mesuré et anticipé, comme le soulignait Osez le Féminisme.

Au sein de notre formation politique, **nous préconisons d'évaluer chaque proposition de notre programme à la lumière de son implication sur l'égalité entre les femmes et les hommes**. Cette approche permettrait de s'assurer que les mesures pensées et proposées prennent en compte les situations invisibilisées parce qu'elles sont féminisées.

Prendre en compte la spécificité des territoires

Les élus connaissent leurs territoires et leurs enjeux. Et nos collectivités sont le plus souvent des laboratoires d'innovation. Nous devons nous appuyer sur les démarches et les politiques qui ont été engagées dans les collectivités dirigées par la gauche, et en particulier par les socialistes. À titre d'exemple, l'Observatoire sur les violences faites aux femmes, en Seine-Saint-Denis, est devenu désormais une référence. Les études menées par le département de Loire-Atlantique pour s'assurer d'un accès aux espaces verts et à un air de bonne qualité, selon le genre, l'âge ou le handicap sont pionnières. Les formations sur l'égalité entre les femmes et les hommes proposées à l'ensemble des élu-e-s par le département de l'Aude, forment autant de démarches et d'expériences, évaluées et mesurées. **Nous plaçons pour que ces politiques soient mieux connues, partagées et dupliquées lorsque c'est possible.**

Mais il importe aussi, de façon plus globale, de prendre en compte les spécificités territoriales dans la conception des politiques publiques nationales en matière de politique d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous appelons en particulier à la vigilance sur deux terrains en particulier : les territoires ruraux d'une part, et les territoires ultramarins d'autre part.

11 millions de femmes vivent dans les territoires ruraux. Leur situation économique est plus précaire : dans les communes très peu denses, l'écart entre le taux de chômage des femmes et celui des hommes est de près de 2 points, contre 0,5 dans les communes denses. Comme le notent deux récents rapports, "Femmes et ruralité : en finir avec les zones blanches de l'égalité", de la délégation aux droits des femmes du Sénat et "Accéder aux services publics en milieu rural", publié par la Fondation Jean Jaurès, les femmes souffrent d'un déficit de mobilité, accentué par le manque de desserte régulière des transports en commun et d'un manque d'ac-

cès aux services publics ou à des solutions de gardes d'enfants.

En comparaison avec les autres personnes de leur classe d'âge, les jeunes filles qui restent en milieu rural ont moins d'opportunités : elles font moins d'études, elles occupent des emplois plus précaires, elles pratiquent moins d'activités sportives. Les stéréotypes de genre y sont particulièrement marqués. Les femmes se trouvent confinées dans les espaces intérieurs et invisibilisées. La grande pauvreté, la Fondation Jean Jaurès le soulignait, conduit des femmes même très âgées à devoir effectuer des petits travaux de ménage ou de couture pour compléter leurs revenus, en particulier les agricultrices.

Leur accès à la santé est encore plus difficile qu'ailleurs, notamment en matière de soins gynécologiques, ce qui a pour conséquence un renoncement plus élevé au soin et donc un moindre dépistage des cancers. Enfin, les victimes de violences sont plus isolées, moins informées et moins bien protégées. Le Sénat note que "50% des féminicides sont ainsi commis en milieu rural et seulement un quart des appels pris en charge par le numéro 3919 proviennent d'un département rural."

N'ayant pas de moyen de transport collectif, souvent pas de deuxième voiture au foyer, et parfois pas même le permis de conduire, certaines femmes, mères de famille ou non, sont très dépendantes de leurs conjoints pour leurs déplacements et activités. Ainsi, nous proposons que le ramassage scolaire s'ouvre à tous et toutes.

De ce constat, pourtant connu, le gouvernement n'a rien fait. Dans les 181 mesures de son agenda rural, qui lui tient lieu de stratégie politique, aucune n'est consacrée à l'égalité entre les femmes et les hommes ! Nous demandons que les politiques nationales mises en œuvre en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes soient adaptées à ces spécificités. Comme le préconise le rapport du Sénat, cela passe d'abord par généraliser à l'ensemble des territoires ruraux la production d'indicateurs genrés afin de disposer d'un diagnostic, à l'échelle de chaque

territoire, de la situation professionnelle des femmes. Les bonnes pratiques développées par certaines collectivités pour améliorer l'accès à l'emploi, aux services publics ou encore à la mobilité doivent être aussi mieux promues. Enfin, il convient de poser un diagnostic des forces et des faiblesses du territoire en termes de lutte contre les violences faites aux femmes. Un plan d'action spécifique, couvrant l'ensemble des champs d'action de l'égalité entre les femmes et les hommes, devra être ensuite conçu et appliqué aux territoires ruraux.

Un constat similaire doit être posé pour les Outre-mer. Si chaque territoire a sa singularité, les territoires ultra-marins sont confrontés à des enjeux communs : inégalités économiques (le taux de chômage des femmes est 2,5 fois plus important que dans l'Hexagone), accès à la santé, notamment périnatale (la mortalité maternelle y est au moins 3 fois supérieure), proportion deux fois plus élevée de femmes cheffes de famille monoparentale, proportion plus forte de femmes et de personnes LGBTQI+ victimes de violences, taux de victimation de violences conjugales plus élevé. L'enquête menée par l'association En avant toute(s) auprès des professionnel-le-s qui accompagnent les victimes de violences dans les territoires ultra-marins déplore en particulier le manque de données fiables. Virage Dom, réalisée par l'INED en 2018 dans trois territoires, montrait également la prévalence des violences physiques et sexuelles à l'encontre des femmes dans l'espace public ou encore le rôle accru de la pression sociale familiale.

Afin de concevoir les politiques publiques les plus adaptées, nous plaçons donc pour que soit étendue l'enquête Virage Dom consacrée aux violences faites aux femmes et réalisée par l'INED, à l'ensemble des territoires ultra-marins, comme l'a proposé la délégation aux droits des femmes du Sénat. Nous appelons également à renforcer les moyens, notoirement insuffisants, à destination des structures d'accueil et des associations qui accompagnent les femmes victimes de violences et à renforcer les dispositifs d'hébergement d'urgence, à améliorer l'accès à

l'emploi et à la formation professionnelle des femmes et à mener une politique de santé ambitieuse et adaptée, co-construite avec les territoires ultramarins.

En aval, veiller à ce que les lois soient correctement appliquées

Adopter une loi ou une délibération, adaptées aux spécificités territoriales, est une chose. S'assurer qu'elles soient réellement appliquées et suivies d'effet en est une autre. Leur mise en place soulève des difficultés : manque de financements et de moyens humains appropriés, méconnaissance de leur contenu, absence de campagnes de sensibilisation.

Parmi les lois non appliquées, la loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées est un cas d'école. Elle constitue pourtant un progrès sans précédent. Elle rend pénalement répréhensibles les clients et les proxénètes et fait ainsi changer le stigmate de camp. Néanmoins, la volonté politique qui a présidé aux débats parlementaires et à l'adoption de cette loi n'a pas été au rendez-vous de la protection des victimes et de l'application de l'ensemble des dispositions d'accompagnement. Plus de 6 ans après son adoption, les commissions départementales ne sont toujours pas installées sur l'ensemble du territoire : on compte 87 commissions départementales, à l'été 2022, dont seulement 51 ont mis en place des parcours de sortie de la prostitution. Seules 790 victimes de la prostitution en ont bénéficié. Les moyens manquent pour ouvrir des parcours de sortie de la prostitution et pour la prévention, en particulier en direction des jeunes. L'application effective de la loi de 2016 est désormais devenue un enjeu de protection de l'enfance. Cette non-application est intolérable. Nous continuons à réclamer les ressources adéquates pour construire une société sans prostitution.

Tout cela démontre la nécessité de déployer des outils et des démarches spécifiques pour veiller à l'application de la loi qui concerne l'égalité entre les femmes et les hommes.

Une fois qu'elle est adoptée, la rédaction des décrets doit faire l'objet d'un suivi particulier. Certains ministères y associent des acteurs de la société civile afin de s'assurer de leur pertinence. Cette démarche permet d'aboutir à des décrets ajustés et de bonne qualité. Cette pratique pourrait être étendue aux enjeux relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous plaçons également pour un renforcement des contrôles, en particulier pour la loi relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes et la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et pour une augmentation des pénalités lorsque les lois ne sont pas appliquées.

Nous soutenons enfin les démarches qui visent à évaluer les progrès effectués en termes d'égalité, à commencer par les index genrés publiés chaque année. Ils permettent un contrôle et une évaluation régulière, un ajustement des politiques publiques, et maintiennent la pression sur l'ensemble des acteurs pour que leurs engagements soient tenus. Ils sont donc indispensables. Nous appelons à les étendre partout où cela n'a pas encore été fait. C'est le cas, par exemple, pour le monde agricole : il n'est pas possible, aujourd'hui, de savoir comment les crédits de la politique agricole commune sont partagés selon le genre. Nous plaçons pour que le service de statistique Agreste produise des données genrées.

Pour ancrer ce changement des mentalités dans la durée, formation, représentation et meilleure conception de la loi constituent donc des piliers de notre action. C'est cette démarche qui nous permettra de changer concrètement la vie des Françaises et des Français, pour atteindre l'égalité réelle.

CHAPITRE 3 : ACHEVER LA CONVERGENCE DES GENRES : CONJUGUER FÉMINISME ET PROGRÈS SOCIAL POUR VIVRE MIEUX

En 2023, le prix Nobel d'économie a été décerné à Claudia Goldin. En 55 ans d'existence, ce n'est que la troisième fois qu'il est remis à une femme. Et c'est surtout la première fois qu'il distingue des travaux sur l'égalité des genres. Claudia Goldin a brillamment démontré que l'entrée des femmes sur le marché du travail a été l'une des révolutions majeures du XXe siècle. Les droits reproductifs en ont été l'un des leviers déterminants. Au fil du temps, les genres ont convergé. Mais cette convergence n'est pas achevée, car de nombreux obstacles sont encore à surmonter pour atteindre l'égalité réelle.

Socialistes, c'est contre ces obstacles que nous nous sommes battus et ce sont les derniers freins que nous voulons lever. Cela permet aussi de renforcer la cohésion sociale en empêchant que nombre de nos concitoyennes et leurs enfants ne tombent dans la pauvreté. Pour y parvenir, notre conviction est qu'il faut redonner sa valeur au travail, et en particulier au travail des femmes, et donc aux métiers essentiels où elles sont majoritaires.

Nous voulons repenser les parcours de soin et de santé, pour qu'ils prennent en compte les genres dans leur spécificité pour mieux faire respecter l'égalité. Nous plaçons pour accompagner tous les projets de vie, pour rendre possible ceux des femmes, aujourd'hui encore bridés par les inégalités et le travail gratuit. Cette lutte pour l'égalité réelle ne se fera pas sans la conquête de nouveaux droits, notamment en matière de fiscalité pour les familles monoparentales.

Le féminisme est une lutte pour réparer le présent, mais également préparer le futur. Les grandes ruptures et défis de notre siècle ne se feront pas sans les femmes. Socialistes, nous appelons à conjuguer transition féministe et écologique. Pour que la transition ne soit pas le prétexte au moindre recul d'égalité mais au contraire l'opportunité de lutter contre toutes les formes de domination et de construire une voie plus vertueuse. Socialistes, nous sommes aussi éco-féministes.

1. Améliorer les conditions de vie

Améliorer les conditions de vie de la moitié de l'humanité, c'est permettre à tou-te-s de vivre mieux. Cela vient à dire que le féminisme peut et ne doit rimer qu'avec progrès social. Ce dernier doit affecter tous les pans de la société, et au premier chef, les piliers de notre vie : notre santé, notre travail. C'est pourquoi nous voulons mener une action résolue en faveur de la reconnaissance du travail des femmes et des métiers dits "féminins" et faire progresser en tous lieux les conditions de travail. C'est pourquoi nous portons haut l'ambition de transformation nécessaire du parcours de santé des femmes à tous les âges de la vie.

Revoir les parcours de santé et améliorer l'offre de soins

Longtemps sous-estimées, souvent confondues avec les inégalités de sexe, c'est-à-dire biologiques, les inégalités de genre en santé, qui sont des représentations sociales, sont désormais mieux identifiées et il faut s'en réjouir. Les études montrent cependant tout le chemin qu'il reste à parcourir afin que nos politiques publiques les intègrent comme un enjeu à part entière. Le corps des femmes, leurs cycles et leurs douleurs restent encore un tabou. Ils ne doivent plus l'être. Le genre demeure un facteur de discrimination entre les sexes dans la prise en charge médicale. C'est tout aussi révoltant. Les deux conduisent les femmes à suivre un parcours de soins asymétrique à celui des hommes. C'est cette asymétrie que nous voulons supprimer. Et c'est la première demande spontanée des Françaises et des Français que nous avons interrogés dans le cadre de notre enquête féministe.

Nous posons comme principe général que les femmes doivent être accompagnées

dans tous les âges de leur vie – naissance, premières règles, maternité éventuellement, ménopause, grand âge où les femmes sont plus nombreuses – par la formation des intervenant-e-s dans tous les domaines, médical, sportif, aide à la personne. Nous demandons que la politique de prévention et de dépistage soit encore renforcée. Et nous voulons, comme nous l'avons souligné au chapitre 1, une meilleure prise en compte des inégalités de genre dans la recherche médicale.

Pour mieux prendre en compte le sexe dans les politiques de réduction des inégalités de santé, nous entendons d'abord mettre fin à la précarité menstruelle. Les protections périodiques bénéficient aujourd'hui d'un TVA à taux réduit. C'est un combat qui a notamment été porté par les socialistes. Les protections périodiques réutilisables seront également remboursées pour les moins de 25 ans dès 2024. C'est une avancée. Mais nous devons aller plus loin. Nous voulons aller vers la gratuité des protections périodiques et défendons la mise en place d'une journée de congé menstruel, comme cela a déjà été mis en place au Parti socialiste et dans des collectivités pionnières.

Nous entendons également reconnaître l'endométriose comme une maladie de longue durée et investir dans la recherche de cette maladie qui touche une femme sur dix.

Enfin, nous demandons l'octroi d'un congé de cinq jours en cas d'avortement ou d'interruption naturelle ou volontaire de grossesse.

Nous plaçons en second lieu pour améliorer l'accès aux soins, en agissant sur les freins à la consultation et sur l'offre de soin. Les femmes en situation de précarité sont nombreuses à renoncer à se soigner, par manque de moyens, d'information, d'accompagnement, de structures de santé. Au-delà des propositions formulées par les parlementaires socialistes pour lutter contre ces déserts médicaux, nous proposons par exemple de mettre en place des bus de soins avec médecins, infirmier-e-s, sage-femmes, psychothérapeutes, pour aller là où les professionnel-le-s manquent. Nous invitons aus-

si à mieux informer les femmes de leur droit en matière de suivi médical en s'appuyant sur les relais locaux (mairies, pharmacies, etc.). Pour renforcer l'accès des femmes à leurs droits reproductifs, nous appelons à œuvrer **pour le développement de centres de planification et d'éducation familiale, trop peu nombreux sur le territoire français par manque de financement**.

Le dépistage du VIH devra être étendu à toutes les IST et MST sans prescription médicale. Lors de la visite médicale obligatoire réalisée tous les cinq ans dans le cadre de la médecine du travail, le médecin du travail proposera au salarié de réaliser un bilan complet de santé, y compris en ce qui concerne les IST et MST.

Pour ce qui relève en particulier des soins gynécologiques, nous avons évoqué au chapitre précédent la nécessité de mieux former les professionnel-le-s de santé pour lutter contre les violences gynécologiques et obstétricales. À côté de ce changement de culture indispensable, il faut agir sur l'offre. Aujourd'hui, 13 départements comptent zéro gynécologue médical, et c'est inacceptable. En quarante ans, le nombre de maternités a été divisé par trois. Nous devons garantir l'accès aux soins gynécologiques pour tous, en ouvrant et en finançant des centres de soins, et en faisant en sorte que chaque femme ait accès à une maternité à une distance raisonnable de chez elles, tout en laissant la place aux pratiques alternatives comme les maisons de naissance. Nous voulons faciliter l'installation de sages-femmes sur l'ensemble du territoire national, mieux les reconnaître et revaloriser leur statut en conséquence.

Nous appelons à construire des parcours de soins éthiques, plus respectueux des femmes et des personnes LBT, de leur parole et de leur intégrité physique et sexuelle, en prenant mieux en compte les inégalités de genre et leurs effets. D'une façon générale, nous soutenons la nécessité d'associer les acteurs concernés à la définition des politiques de santé publique.

Nous avons besoin d'une politique de santé mentale à la hauteur de l'enjeu, comme le demandent les parlementaires socialistes qui ont appelé à en faire une grande cause nationale. Dans un rapport consacré à la santé mentale des femmes, la délégation des droits des femmes à l'Assemblée nationale rappelait qu'en 2021, 5,2 millions de femmes ont été prises en charge par la Sécurité sociale pour des motifs d'ordre psychiatrique ou psychotrope, contre 3,2 millions d'hommes. Selon les enquêtes, "les femmes vivraient une fréquence plus élevée d'événements critiques dans leur vie" (dépression, post-partum, charge mentale, harcèlements...). Le poids de la charge familiale, les violences sexuelles et conjugales, l'exposition au harcèlement au travail et au burn-out, plus élevé chez les femmes, constituent autant de facteurs de vulnérabilité générateurs de troubles psychiques. Chez les jeunes filles et les jeunes femmes, les chiffres sont alarmants : chez les filles de moins de 15 ans, selon Santé Publique France, les admissions aux urgences pour tentative de suicide ont augmenté de 40 % par rapport aux trois années précédentes. Entre 15 et 29 ans, les gestes suicidaires des filles et femmes ont progressé de 22% en 2021, contre seulement 1 % chez les garçons.

Nous demandons que soit créée une loi de programmation en santé mentale, votée tous les cinq ans, qui fixera les priorités de la nation sur cet enjeu. Elle doit s'accompagner d'un plan massif d'embauches de psychologues, notamment dans les centres médico-psychologiques.

Comme le recommande le rapport de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale, le dispositif MonParcoursPsy doit être amélioré pour favoriser le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles mentaux. Nous voulons également qu'il soit fait de la lutte contre la dépression post-partum une priorité de santé publique, en informant mieux les mères pendant la grossesse et en améliorant leur suivi post-natal. Nous appelons aussi à profiter de la consultation de prévention à 45 ans pour répondre aux questions des femmes sur la ménopause et

améliorer le remboursement des traitements hormonaux de la ménopause par la sécurité sociale. Nous préconisons, enfin, de rembourser une consultation psychologique aux âges clés de la vie.

Redonner de la valeur au travail des femmes

Nous sommes encore loin d'être parvenues à l'égalité professionnelle et salariale. Depuis 1958, de nombreuses lois ont été rédigées dans l'objectif d'atteindre l'égalité salariale entre femmes et hommes – pour autant, ce rattrapage salarial n'est toujours pas une réalité pour les salariés. Le cadre n'est pas contraignant et les sanctions non dissuasives. Discriminations à l'embauche, inégalités de traitement et différences de salaires entre femmes et hommes sont toujours une réalité dans le monde professionnel. À volume de travail égal, en équivalent temps plein, l'écart de revenus entre femmes et hommes est de presque 17%. Et si l'on prend en compte le fait que les femmes sont plus nombreuses à occuper un temps partiel que les hommes, cet écart se monte à 24%. Ces différences se cumulent et se conjuguent, de fait, avec les inégalités sociales ou le niveau de diplôme. Comment accepter de tels écarts ? Ces disparités sont renforcées, nous le savons, par le déséquilibre dans la répartition des tâches domestiques. Elles pèsent sur la carrière et la vie des femmes. Elles sont d'autant plus marquées en cas de séparation. Enfin, il faut le redire, les femmes sont surreprésentées dans les métiers les moins bien reconnus et rémunérés par la société.

Pour ce qui est des inégalités de genre en matière de rémunération, les enquêtes montrent que les Français-e-s en sont pleinement conscients et que cette situation les révolte. Nous avons voulu savoir jusqu'où ils et elles étaient prêts à aller pour y remédier, en leur demandant s'ils et elles étaient favorables au gel temporaire du salaire des hommes pour augmenter le salaire des femmes. Cette question les a divisé-e-s : 47% s'y sont opposés, 37% l'ont approuvée. Leur

réponse à cette question montre l'étendue du chemin qu'il reste à parcourir pour faire avancer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Elle appelle autant un changement de culture qu'une action résolue pour redonner de la valeur au travail, et en particulier au travail des femmes.

Nous demandons donc que soient mis en œuvre tous les moyens pour valoriser financièrement et culturellement tous les métiers très majoritairement exercés par les femmes : métiers du soin, de l'enseignement, de la petite enfance, du nettoyage, caissières, services à la personne... C'est un préalable indispensable pour atteindre l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes. Nous ne pouvons pas accepter que celles qui ont été en première ligne pendant l'épidémie de Covid-19, celles grâce à qui la société a pu tenir et tient encore, soient aussi mal reconnues. Les négociations dans les branches professionnelles ont permis quelques avancées, mais elles demeurent très inégales d'un secteur à l'autre. Elles sont surtout notoirement insuffisantes.

Nous continuons de plaider pour une augmentation du SMIC, ce qui bénéficiera pour deux tiers à des femmes, surreprésentées dans les métiers peu rémunérés.

Nous appelons à appliquer plus strictement la loi sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, en renforçant les contrôles et en inversant la charge de la preuve sur la discrimination salariale : ce sera à l'entreprise de prouver qu'elle n'est pas coupable de discrimination en matière de salaires, sous peine de sanctions, comme dans certains pays européens. L'incitation seule ne fonctionnant pas, le non-respect de l'égalité salariale homme femme devra être pénalisé financièrement pour toutes les entreprises.

Pour ce qui est de l'accès au marché du travail, un effort substantiel doit être engagé pour les femmes qui cumulent discriminations et embûches. Nous avons évoqué, au chapitre précédent, la situation des femmes vivant dans les communes isolées, à l'écart

des bassins d'emploi. La question vaut aussi pour les femmes les moins diplômées, ce qui appelle à une action résolue en matière de formation et d'accompagnement adapté, ou celles qui subissent la double discrimination sexiste et raciste, ce qui exige une lutte globale contre les discriminations.

Nous voulons enfin mentionner celles qui cumulent les discriminations de genre et d'âge pour l'accès au marché du travail. Les femmes de plus de 45 ans sont moins en activité que les hommes, et les écarts de salaires s'accroissent avec l'âge. Certains freins doivent être levés, notamment pour l'accès à la formation professionnelle et pour la validation des acquis de l'expérience. D'autres sont liés au fait que les femmes seniors cumulent souvent emploi et aide. De plus, les stéréotypes de genre se conjuguent aux stéréotypes de l'âge : le vieillissement est mieux perçu chez les hommes que chez les femmes. Nous plaçons donc pour qu'un plan d'action ambitieux pour l'accès des femmes au marché du travail soit engagé.

Enfin, nous devons agir pour améliorer la qualité des emplois occupés par les femmes et des conditions de travail qui lui sont associées. Les femmes exercent davantage de métiers accidentogènes que les hommes. Les espaces de travail sont pensés par les hommes et pour un homme "standard" – nous l'avons détaillé dans le premier chapitre. Ces éléments impliquent d'**engager un travail sur la mesure de la pénibilité du travail**, pour permettre des départs anticipés à la retraite. Nous avons également à lutter contre la précarité des métiers de ménage et d'emplois à domicile.

Nous avons plus largement à interroger le contrat, le temps et le rythme de travail, et notamment le recours au temps partiel, qui concerne nettement plus les femmes que les hommes. Nous défendons notamment la mise en place d'un **système de bonus/malus des cotisations patronales sur le recours au fractionnement du temps partiel**, pour le limiter. Pour sortir des situations où la même charge de travail est souvent assurée sur moins de jours pour les femmes,

nous voulons aussi inciter les entreprises à aller plus loin dans la réduction du temps de travail sans baisse de rémunération et développer des systèmes de solidarité pour les personnes contraintes de moins travailler pour s'occuper d'enfants ou pour les aidants.

C'est aussi la demande à passer à temps partiel que nous devons interroger : s'il s'agit de s'occuper des enfants, d'assurer un rôle d'aidant ou d'assumer le travail domestique, alors nous avons aussi à inciter les hommes à opter pour le temps partiel. Ce qui appelle, en définitive, à questionner la répartition des charges domestiques et à accompagner les projets de vie.

2. Accompagner tous les projets de vie

Nous sommes féministes. Et même si on ne légifère pas sur l'intime, nous savons que le privé est politique. La sphère domestique est le premier lieu où les inégalités de genre se perpétuent. Comme l'écrivait Claudia Goldin, "nous n'aurons jamais l'égalité des sexes tant que nous n'aurons pas également l'équité dans les couples". Or nous en sommes loin. En 2010, l'INSEE montrait que les Françaises consacraient en moyenne 3h43 par jour aux tâches ménagères, contre 2h15 pour les hommes. En 2023, selon les chiffres de l'institut européen pour l'égalité des genres, 68% des femmes déclarent préparer les repas tous les jours contre 43% des hommes. 31% des femmes affirment s'occuper chaque jour de leurs enfants, petits-enfants ou d'un-e proche en situation de handicap, contre 23% des hommes. Pour les couples qui vivent avec des enfants, les femmes sont 65% à déclarer s'en occuper tous les jours.

Si ce temps diminue depuis quelques années, ce n'est pas parce que les hommes en font plus, c'est d'abord parce que les familles ont recours à des aides extérieures ! Aides ménagères, garde d'enfants, livraison à domicile : autant d'emplois précaires, souvent occupés... par des femmes.

Il est donc plus que nécessaire de mieux reconnaître le travail domestique. C'est pour quoi nous soutenons, par exemple, la proposition d'Osez le Féminisme de faire réaliser des études quantitatives régulières par l'INSEE du travail gratuit, domestique et parental pour que ces données soient mieux prises en compte dans les politiques publiques.

Ces données viendront nourrir les politiques publiques ambitieuses que nous voulons conduire pour arriver à un partage égal du temps entre les genres. C'est une question de justice. C'est un levier pour l'égalité professionnelle. C'est un moyen d'améliorer la santé des femmes. Nous entendons agir dans une direction en particulier : l'accompagnement à la parentalité.

Un congé paternité et maternité égal et obligatoire

Le partage égal des tâches domestiques et familiales est un enjeu du quotidien. Mais dans la vie d'une famille, il se cristallise à un moment particulier : celui de l'arrivée de l'enfant.

Pendant les premiers mois de l'enfant se créent en effet les automatismes qui définiront le fonctionnement parental. Faire assumer aux seules femmes les soins et tâches domestiques durant cette période cruciale perpétue l'inégale répartition de celles-ci. De fait, 45 % des femmes âgées de 25 à 49 ans et ayant des responsabilités familiales déclarent qu'être parent a des conséquences sur leur situation professionnelle, soit près de deux fois plus que les hommes.

L'obligation pour tous les hommes comme pour toutes les femmes de s'absenter du lieu de travail à l'occasion de la naissance d'un enfant est la seule façon de garantir une égalité entre tous les parents, qui fasse évoluer les mentalités et les pratiques professionnelles.

Or, en France, non seulement le congé paternité n'est pas pris par tous les conjoints, mais il est aussi plus court que dans d'autres pays. Depuis 2019, il s'élève à huit semaines, dont une semaine obligatoire. En Espagne, il est de douze semaines. En Finlande, il est de six mois et demi. C'est pourquoi une réforme du congé maternité et du congé paternité est une condition nécessaire, même si elle n'est pas suffisante, pour faire converger les genres.

Ce constat devrait être de l'ordre de l'évidence. Mais il n'y a que la gauche qui s'en préoccupe. Les libéraux au pouvoir se satisfont de grands discours mais se trahissent dans leurs actes. Emmanuel Macron a bloqué la directive européenne sur le congé parental unique proposé par le parlement européen. Aurore Bergé, la ministre des solidarités et de la famille, a cherché quant à elle à réduire le congé parental. C'est qu'un congé parental plus juste et plus égal entre en contradiction avec les lois du marché. Quant à l'extrême droite, elle ne cherche ni l'égalité ni l'émancipation des femmes : elle cherche avant tout à réduire la femme à son foyer. Contre l'obsession du marché des uns et le retour en arrière des autres, nous sommes les seuls à vouloir l'égalité.

Les Françaises et les Français plébiscitent cette mesure : 83% des personnes qui ont répondu à notre enquête féministe approuvent la proposition d'instaurer un congé parental égal pour les femmes et les hommes.

Nous défendons donc un congé paternité et maternité unique, obligatoire pour les deux parents. À court terme, c'est l'assurance que les femmes, qui doivent déjà se remettre de l'accouchement, n'assurent pas seules les premiers mois de l'enfant. À moyen terme, c'est une façon de mieux partager les responsabilités.

Nous voulons également rallonger le congé maternité avant l'accouchement. C'est essentiel pour améliorer la santé des femmes et celle des enfants.

Et puisque le moment de l'arrivée d'un enfant est déterminant pour l'égalité, nous voulons mieux l'accompagner : nous proposons d'instaurer un rendez-vous obligatoire avant la naissance d'un enfant pour aborder les questions de partage des tâches et de parentalité. Nous pensons qu'à cette occasion, une sensibilisation doit être faite sur la juste répartition de chacun aux charges du foyer et aux frais liés à la naissance de l'enfant, à l'autonomie financière, à la répartition du patrimoine, et sur les droits de chacun en cas de séparation. Cette proposition est soutenue par 63% des Françaises et des Français que nous avons interrogés dans le cadre de notre enquête féministe.

Un meilleur accompagnement à la parentalité

Pour poursuivre la convergence des genres dans la vie quotidienne, tout en permettant l'émancipation des filles et des garçons, nous ne devons pas seulement agir au moment de la naissance de l'enfant : nous devons créer les conditions pour que la parentalité s'exerce de la façon la plus juste et la plus équitable possible tout au long de la vie des familles.

Nous devons agir en premier lieu sur le développement des modes d'accueil des enfants. Selon la DREES, la part des enfants de moins de trois ans confiés à une crèche ou à un-e assistant-e maternel-le a presque doublé en vingt ans. C'est une avancée. Mais pour aller plus loin, il reste des obstacles à lever.

Dans les zones densément peuplées, le nombre de places disponibles n'est pas toujours suffisant. Et dans les zones rurales, les structures d'accueil de proximité font souvent défaut. Elles obligent les femmes, notamment les plus précaires, à bricoler des solutions ou à parcourir des kilomètres chaque jour pour aller déposer et récupérer leurs enfants. Enfin, c'est tout le secteur de

la petite enfance qui souffre aujourd'hui d'un problème de recrutement et de dégradation des conditions de travail, qui présentent même un danger pour les enfants : manque de personnel, et notamment de personnel qualifié, salaires misérables, épuisement à la tâche. Le constat est d'autant plus marqué dans les établissements d'accueil privé, qui font des bénéfices sur le dos des enfants et de leurs salarié-e-s, dont la quasi-totalité sont des femmes.

Pour l'émancipation des femmes comme pour le bien-être des familles, nous avons donc à mener une politique de la petite enfance ambitieuse.

Nous voulons créer un droit opposable au mode de garde des enfants, à l'issue des congés légaux des parents et jusqu'à son entrée à la maternelle avec une priorité pour les familles monoparentales. En effet les femmes, largement majoritaires à la tête de ces familles, pouvant apparaître parmi les plus fragiles sur la question de l'employabilité. Nous rappelons qu'elles sont sur-représentées dans les métiers de l'aide à la personne, métiers dont les horaires sont souvent atypiques et peuvent éloigner ces professionnelles de l'emploi. Toute famille aura droit à une place en accueil collectif et les collectivités qui n'auront pas couvert suffisamment les besoins de leurs administré-es se verront infliger un mécanisme de « pénalités financières » à l'instar des obligations de construction de logements sociaux.

Mais ce droit ne peut s'appliquer que s'il s'accompagne **d'un service public de la petite enfance à la hauteur de cette ambition.** Nous devons favoriser l'accès aux crèches et aux haltes garderies pour tous les enfants, y compris quand les parents sont au chômage, et encourager la flexibilisation des horaires des structures de garde et **mettre en place des gardes adaptées pour les premier-es de corvé-es.** Cela passe par le fait d'encourager la construction de nouvelles places de crèche. En lien avec les CAF et les collectivités territoriales, elle devra être portée de

470 000 à 600 000 en 10 ans. Nous mènerons un plan de recrutement et de formation massif de professionnel-le-s de la petite enfance. D'ici là, il faudra veiller à la plus grande transparence sur les modes d'attribution des places en crèche et inciter toutes les entreprises et administrations de plus de 50 salarié-e-s ou agent-e-s à créer leur propre crèche d'entreprise ou inter-entreprise, d'administration ou d'inter-administration.

De façon plus générale, nous voulons mieux accompagner la parentalité. De même que « l'on ne naît pas femme, on le devient », « on ne naît pas parent, on le devient ». Être parents n'est pas inné. Il faut les déculpabiliser et les guider dans ce grand bouleversement. Tout comme il faut respecter celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas devenir parents et les extraire de cette pression sociale qui pèse sur eux. Les parents ont leurs propres histoires familiales qui peuvent venir entraver le désir d'émancipation de leur fille et /ou perpétuer des comportements de domination chez les garçons.

De façon symbolique, parce que l'égalité se construit à chaque étape d'une vie, nous proposons **la création d'un livret de l'égalité,** remis lors des cérémonies de mariage ou lors de la naissance du premier enfant, de la même façon que le livret de famille.

Nous voulons aussi soutenir l'ouverture de « maisons des parents » pour une aide à la parentalité, comme il en existe déjà dans de nombreuses communes de France. Cela doit être à la fois un lieu où l'on puisse s'informer, partager des expériences, et prévenir également le burn-out parental, qui demeure encore un immense tabou. L'impossibilité d'en parler et d'être accompagné peut avoir des conséquences majeures sur la vie des enfants.

Enfin, nous avons à poursuivre la bataille des esprits en faveur du partage de la charge mentale pour ce qui relève de la vie de famille, de la vie de couple et de la vie domestique.

Les personnes que nous avons interrogées dans le cadre de notre enquête féministe insistaient précisément sur cet état de fait. L'organisation de la vie quotidienne, les sorties à organiser, les rendez-vous à prendre, notamment chez le médecin, reposent avant tout sur les femmes. Est-il acceptable que la responsabilité de la santé des enfants soit prise en charge par les femmes (57% l'assument de façon quasi exclusive, contre 5% des hommes) ? Judgeons-nous tolérable que la contraception repose sur leurs seules épaules ? Nous voulons que la contraception soit gratuite pour toutes les femmes. Mais nous plaçons aussi pour un développement une promotion de la contraception masculine, afin qu'elle soit mieux partagée dans le couple.

Les stéréotypes de genre associent systématiquement la femme au soin. Ils naturalisent ce qui est d'abord une construction sociale. Parce que nous défendons une société du soin et parce que nous défendons une société féministe, nous devons continuer de dire que le soin est à porter de manière égale par les hommes et par les femmes.

Un meilleur accompagnement de l'aidance et du vieillissement

La responsabilité des enfants repose le plus souvent sur les femmes. C'est aussi le cas de la responsabilité des parents âgés et dépendants, d'un enfant ou d'un proche en situation de handicap. Selon le collectif "Je t'aide", 60% des aidant-e-s sont des femmes, 74% lorsque les soins des personnes aidées deviennent plus contraignants physiquement et psychologiquement. Parmi les parents d'enfants en situation de handicap, 40% des mères cessent leur activité profession-

nelle. 21% changent de métier. Ce n'est le cas que de 5% des pères. Encore une fois, les femmes assument des responsabilités que la société leur attribue, et ce travail gratuit est largement invisibilisé. Et encore une fois, les professionnel-le-s qui accompagnent les personnes dépendantes sont des femmes, leurs métiers, mal reconnus et mal rémunérés, aux conditions de travail dégradées.

Nous avons donc **besoin à la fois d'une politique nationale forte de reconnaissance et de soutien aux aidantes** et aux aidants et d'une politique de changement des mentalités pour nous assurer que les hommes, fils, gendres et maris assument de façon plus égale leur part de responsabilité.

Cette politique de soutien à l'aidance doit passer par un déploiement effectif de la stratégie nationale de soutien aux aidantes et aux aidants, afin de mieux les repérer, les informer et les conseiller, mais également pour les former et les soutenir, reconnaître leur rôle et leur expertise, et structurer une offre de répit adaptée.

À la suite de l'association "Je t'aide", nous plaçons notamment pour le développement et la diversification de solutions de répit, la création et le soutien aux plateformes de répit et d'accompagnement, en termes de ressources humaines et financières. Pour qu'elle soit efficace, cette stratégie doit être dotée des moyens nécessaires, encore insuffisants aujourd'hui. L'aidance doit aussi être mieux connue et ses effets mieux suivis. Dans la sphère professionnelle, nous demandons également à ce que soit élargi le congé de proche aidant, à ce qu'il soit mieux rémunéré, et à ce que l'enjeu soit intégré dans des accords collectifs. Enfin, nous appelons à améliorer davantage la retraite des aidant-e-s.

De plus, si les femmes assument en grande partie la responsabilité de l'aidance, elles sont aussi plus nombreuses à vivre et vieillir en situation de dépendance. À partir de 70 ans, elles sont davantage touchées par des incapacités physiques que les hommes. Selon l'INSEE, entre 85 et 89 ans, 29% d'entre

elles perçoivent l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Elles sont 57% après 90 ans, contre respectivement 18% et 37% des hommes au même âge. Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à se trouver isolées ou à vivre en Ehpad. Mener une politique ambitieuse pour garantir le droit à vieillir dans la dignité, c'est donc aussi mener une politique de justice entre les femmes et les hommes.

Or c'est un enjeu sur lequel le gouvernement jusqu'à aujourd'hui, a renoncé à agir. Il a abandonné son projet de loi Grand âge. Au scandale des Ehpad, il n'a offert jusqu'à présent aucune réponse adaptée. Il a certes créé une cinquième branche de la Sécurité sociale, mais son financement et ses objectifs restent balbutiants. Tout se passe comme si la transition démographique était totalement impensée. Et encore une fois, elle concerne d'abord les femmes.

En 2023, les parlementaires socialistes ont déposé une proposition de loi pour garantir le droit à vieillir dans la dignité et pour préparer la société au vieillissement de la population, dans tous les domaines de l'action publique. Elle préconise notamment de revoir notre politique de l'habitat pour qu'il soit adapté au vieillissement démographique, en facilitant l'aménagement des domiciles ou en créant des maisons de génération, à favoriser la mobilité des plus âgés, à mieux prévenir la perte d'autonomie, à lutter contre l'isolement, ou encore à revoir le modèle des Ehpad, en faisant notamment respecter, à terme le ratio de personnels au chevet des personnes âgées dépendantes. Nous continuerons de nous battre aussi pour mieux encadrer le reste à charge, les enveloppes budgétaires prévues par le gouvernement étant totalement insuffisantes.

Ces mesures contribueront à accompagner plus justement les projets de vie de toutes les femmes. Elles appellent aussi de nouveaux droits.

3. Conquérir de nouveaux droits

Sortir de l'ordre patriarcal, c'est aussi prendre en compte le fait que le modèle sur lequel nos droits sont fondés est non seulement producteur d'inégalités de genre mais producteur d'inégalités entre les familles. Or aujourd'hui, cet ordre est inscrit jusque dans l'état civil : les femmes sont définies en fonction de leur statut marital. Commençons par supprimer la mention "épouse de" ou "veuve de" sur les papiers d'identité ! Mais, afin que les femmes puissent faire un choix totalement libre et éclairé, nous proposons que soit systématiquement transmis, au moment des dépôts des pièces et des formalités du mariage, les informations relatives au nom de naissance et la légitimité à le conserver.

La question va au-delà du symbolique. En matière de fiscalité, nous voulons l'individualisation. Nous plaçons également pour que les familles monoparentales soient mieux protégées. Enfin, nous devons porter la réflexion sur une autre réforme des retraites, pour aller vers l'égalité réelle.

Pour une fiscalité plus juste entre les femmes et les hommes

Nous voulons l'autonomie fiscale. Le système actuel constitue une inéquité de genre. L'individualisation est une mesure de justice tout autant qu'une mesure symbolique visant à reconnaître l'autonomie des femmes.

Le constat d'injustice vaut pour l'impôt sur le revenu. Le quotient conjugal désavantage les femmes en les soumettant à un taux d'imposition supérieur aux hommes, bénéficie aux ménages les plus aisés et coûte plus de 10 milliards d'euros à l'État. Au sein du couple, les femmes sont soumises à un taux d'imposition supérieur aux hommes. D'après un rapport de France Stratégie de 2018, trois

femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint. De fait, lorsque l'imposition se fait sur les ménages, les femmes sont soumises à un taux d'imposition supérieur à celui qui leur aurait été imposé si elles vivaient seules, et inversement pour les hommes.

Le constat vaut aussi pour le patrimoine et sa fiscalité. L'écart entre le capital détenu par les hommes et les femmes est passé de 9 % en 1998 à 16 % en 2015. Pendant que les femmes travaillent gratuitement à la maison, les hommes accumulent du capital. Et lors des séparations ou des héritages, de nombreux biais favorisent encore les hommes : les biens structurants leur sont systématiquement transmis. L'entreprise familiale ne saurait être menacée en cas de séparation par un partage équitable des parts, si bien que la femme se trouve souvent désavantagée. Certaines absurdités institutionnelles demeurent également : ainsi, les pensions alimentaires sont déductibles des impôts pour le débiteur, mais imposables pour la ou le bénéficiaire. Les hommes gèrent la richesse pendant que les femmes gèrent la misère.

Pour une fiscalité juste, nous défendons donc l'individualisation, une meilleure progressivité et une fiscalité du patrimoine revisitée. Plus le système d'imposition sera progressif et sur le patrimoine, plus il sera favorable aux femmes, aux revenus et patrimoines moindres.

Pour une réforme des droits sociaux et une protection des familles monoparentales

Protéger les femmes, c'est aussi protéger les familles monoparentales : dans plus de quatre cas sur cinq, ce sont des femmes qui sont à leur tête. Ces familles sont plus vulnérables que des familles traditionnelles ou recomposées. Ce fait est encore plus marqué dans les familles monoparentales avec

la mère : 45% des enfants de ces familles se trouvent en situation de pauvreté contre 22% pour les familles monoparentales avec le père. Elles vivent dans des logements surpeuplés.

Nous voulons donc créer un statut pour les familles monoparentales, qui ouvrira des droits spécifiques : possibilité d'adaptation d'horaires et télétravail en entreprise, gratuité des frais de justice concernant les impayés des pensions alimentaires et fin de l'imposition de celles-ci, création d'une allocation "parent isolé", tarifs d'accès à la cantine minorés, carte famille monoparentale pour les loisirs, etc.

Pour mieux les protéger à la suite d'une séparation, nous devons également revoir la fiscalité de la pension alimentaire et défendre une modalité de calcul plus juste. Nous créerons également une agence de recouvrement des pensions alimentaires rattachée au Trésor Public, qui se chargera d'encaisser les sommes dues puis les verser aux parents créanciers et se retournera vers le mauvais payeur. L'État pourra prévoir dans ses conventions internationales la saisine des comptes à l'étranger, afin de permettre au Trésor Public le recouvrement des sommes dues au titre des pensions alimentaires. Des signalements aux frontières pourront par ailleurs être effectués.

Enfin parce qu'elles ont des carrières professionnelles hachées, parce qu'elles portent sur leurs épaules la solidarité familiale et les enfants, les femmes sont injustement pénalisées lorsqu'elles prennent leur retraite. Plutôt que de se saisir réellement de cet enjeu, le gouvernement, avec sa réforme des retraites, a aggravé les inégalités. Nous continuerons de chercher à obtenir son abrogation.

Pour faire progresser l'égalité, nous demandons l'uniformisation du système des pensions de réversion entre public et privé, pour que les salariées du privé ne soient pas pénalisées par leur carrière en cas de décès du conjoint.

En outre, parce que 56% des retraitées sont au minimum vieillesse, il nous semble impératif de l'augmenter. Nous voulons porter son montant net à 1033 EUR comme le propose le contre-budget 2024 des parlementaires socialistes, et celui du minimum contributif à 1200 EUR, tout en permettant que chaque heure travaillée ouvre des droits à la retraite.

Enfin une réforme de l'usufruit est nécessaire. Malgré des avancées, il reste encore pénalisant pour les femmes.

4. La transition écologique doit être féministe

Sortir de l'ordre patriarcal, c'est aussi sortir d'un rapport de domination à la nature : comme l'écrit l'historienne Caroline Goldblum, c'est la même matrice idéologique, la même logique d'exploitation et de pillage, qui a conduit à l'oppression de l'homme sur la femme et au saccage de l'environnement.

Les femmes sont les premières victimes du dérèglement climatique et de la dégradation de la biodiversité. Les vagues de chaleur extrêmes et la pollution aggravent les problèmes liés à la santé reproductive des femmes. Pour chaque augmentation de température de 1 degré, la mortalité et les naissances prématurées augmenteraient de 5%, selon une analyse publiée en 2020 dans le *British Medical Journal*. Comme les femmes exercent encore l'essentiel du travail domestique, ce sont elles qui subissent d'abord les effets de la précarité énergétique. Comme les femmes vivent plus longtemps que les hommes, ce sont elles qui meurent le plus en cas d'épisode caniculaire.

Faire avancer l'autonomie des femmes est donc une condition essentielle à la lutte comme à l'adaptation face au changement climatique. De fait, si les femmes sont les premières victimes de la destruction de l'en-

vironnement, elles sont aussi les premières à se lever pour le défendre et porter des solutions innovantes. Dans le monde agricole, elles sont en première ligne pour la transition agro-écologique. Contre la pollution industrielle, ce sont elles qui mènent la lutte. Pour inventer une alternative au modèle consumériste, elles sont aussi en première ligne. Dès 1992, le premier sommet de la Terre à Rio reconnaissait le rôle des femmes dans la préservation des écosystèmes et la capacité des sociétés à faire face.

Socialistes, nous sommes les héritier-e-s de la synthèse jaurésienne entre la République, choisie comme projet commun, et une conscience aiguë de l'injustice sociale, née de la condition ouvrière. Pendant longtemps, nous n'avons pas pris conscience des effets de l'activité humaine sur la planète. Au projet initié par Jaurès, il nous faut ajouter, à l'évidence, la question écologique et la question féministe. **La transformation sociale passera par la prise en compte de l'urgence climatique et de l'urgence féministe.**

La réponse à ces enjeux est nécessairement systémique : elle concerne l'ensemble des politiques publiques que nous avons évoquées jusqu'à présent pour faire converger les genres, soutenir et amplifier le changement des mentalités et les ancrer dans la durée. Renforcer l'accès des femmes aux soins, protéger leurs droits reproductifs, mieux prendre en compte les facteurs environnementaux dans le développement de certaines pathologies, par exemple, relèvent autant de l'urgence climatique que de l'urgence féministe.

De façon générale, le lien entre ces deux urgences mérite d'être connu et cartographié en amont des politiques. Nous posons comme principe qu'à l'échelle nationale, régionale et locale, les vulnérabilités et les impacts socio-économiques potentiels du dérèglement climatique sur nos territoires qui affectent en premier lieu les femmes soient mieux connues. **C'est pourquoi nous préconisons d'intégrer systématiquement, dans les études territoriales sur les effets**

du réchauffement climatique, une dimension féministe, à l'image du rapport du GIEC.

Ensuite trois chantiers éco féministes nous semblent appeler des politiques spécifiques.

Le premier est celui de la transition énergétique. Sur ce sujet, l'Europe s'impose comme une échelle déterminante. Les socialistes appellent de fait à jeter les bases d'un service public européen de l'énergie, pour assurer un accès sûr et durable aux ressources, engager les investissements nécessaires pour aller le plus vite possible vers le 100% renouvelable, imposer un prix plancher rémunérateur pour soutenir la production européenne d'énergies renouvelables et un prix plafond pour les consommateurs, avec un retour à un tarif réglementé de vente pour le gaz et l'électricité partout en Europe pour les particuliers, les TPE-PME et les collectivités publiques, chaque pays en définissant les modalités.

Du côté des usager-e-s, les passoires thermiques sont d'abord occupées par des femmes, en particulier lorsqu'elles sont à la tête de familles monoparentales. Or les stéréotypes de genre entretiennent l'idée que l'aide à la rénovation thermique relève du domaine masculin, comme le rappelle le think tank Agir pour l'Égalité. Pour faire face à l'urgence climatique et à l'urgence féministe, nous voulons donc mieux les informer des dispositifs d'aide existants et mieux les accompagner dans cette démarche.

Le deuxième chantier est celui des emplois verts. La mise en œuvre de la transition écologique nécessite des compétences humaines. Elle aura des conséquences sur les emplois d'aujourd'hui et sur les métiers de demain. Or, le fait est que ces emplois verts sont aujourd'hui occupés à 80% par des hommes : ils dominent très largement le secteur de l'eau, des déchets, de la rénovation de l'habitat, des transports ou de l'énergie. Les filles s'orientent encore très peu vers les filières techniques liées à la transition écologique. Nous voulons donc promouvoir auprès d'elles ces métiers dès aujourd'hui.

Le troisième chantier est celui de l'agriculture. Selon Oxfam France, les agricultrices sont plus nombreuses dans les cultures les plus exposées aux dérèglements climatiques. C'est le cas de la viticulture ou du maraîchage. Leur vulnérabilité est d'autant plus forte qu'elles ont moins accès au foncier et à l'investissement que les hommes, et sont moins bien rémunérées. Elles gagnent en moyenne 29% de moins que les hommes. Ce sont 132 000 femmes d'exploitants qui n'ont pas de statut. Ce qui invisibilise leur action directe ou indirecte sur l'exploitation et ainsi leur rôle, pourtant vital. Et à la retraite, les agricultrices vivent encore plus dans la misère que les agriculteurs : en 2020, la retraite moyenne d'une agricultrice était de 570 euros par mois contre 840 euros pour un agriculteur, soit une pension 32% plus faible. **C'est un enjeu auquel nous devons répondre.**

Elles sont aussi plus engagées que les hommes dans la transition agro-écologique : les femmes gèrent un tiers des exploitations en bio alors qu'elles ne représentent que 29% du total des actifs permanents agricoles. Leurs exploitations sont en effet davantage orientées vers les circuits courts et la vente directe.

Face à ce double constat, **nous voulons déployer une politique agricole éco-féministe.** Une proposition de loi déposée au Sénat par les Socialistes en jette les bases.

Elle appelle d'abord à être résolument présent aux côtés des femmes agricultrices par un régime fiscal et social incitatif, à mieux accompagner les conjoint-e-s collaborateur-ice-s souhaitant s'installer, et à mobiliser l'État pour faciliter leur accès au crédit bancaire, comme le propose une récente proposition de loi socialiste au Sénat. Nous voulons également améliorer l'environnement de travail et les conditions d'exercice des femmes agricultrices, mieux protéger leur santé et leur donner les moyens de mieux exercer leurs droits.

Elle appelle ensuite à une meilleure recon-

naissance de leur rôle et de leur travail. Celle-ci passe par une déconstruction des stéréotypes de genre en agriculture qui font de ces métiers une « affaire d'hommes », « une activité transmise de père en fils », invisibilisent le travail des femmes et perpétuent une division genrée du travail en exploitation agricole. Cette lutte contre les stéréotypes passe notamment par une grande campagne de communication pour mieux valoriser le rôle des femmes agricultrices dans la société, par une promotion de l'orientation agricole auprès des filles, qui ne représentent aujourd'hui qu'un tiers des élèves en lycée agricole, et par un soutien à la formation, auxquelles les femmes ont peu recours. Une meilleure représentation des femmes agricultrices, notamment dans les chambres consulaires, permettrait également de mieux faire connaître leurs besoins et leurs savoir-faire.

Enfin, rien ne pourra se faire sans une réforme en profondeur de la Politique Agricole Commune. Selon un rapport d'Oxfam, les aides de la PAC se concentrent dans les exploitations céréalières, en bovin lait et viande et en polyculture élevage, là où les femmes sont moins représentées que les hommes. De même, "l'effet d'accaparement des aides et des terres agricoles induit par la PAC creuse les inégalités de genre car les agricultrices sont beaucoup moins représentées dans les exploitations de grande culture industrielle". En conséquence, nous plaçons pour une nouvelle PAC, notamment via des contrats de transition de long terme, qui permettent aux agriculteurs de moins dépendre du court-termisme du marché et accompagnent la réorientation du modèle agricole européen vers les idéaux-types de la polyculture, de l'agroforesterie et de l'agriculture biologique.

Améliorer les conditions de vie des femmes, accompagner leurs projets de vie et ceux de toutes les familles, créer pour elles de nouveaux droits, articuler urgence climatique et urgence féministe, c'est contribuer à achever la convergence des genres, pour faire en sorte que toutes et tous puissent

vivre mieux. C'est le projet des socialistes. Et c'est celui que nous voulons porter aussi en Europe et dans le Monde.

CHAPITRE 4 : POUR UNE EUROPE ET UNE DIPLOMATIE FÉMINISTES

Socialistes, nous sommes féministes et internationalistes : la rupture avec l'ordre patriarcal et le combat que nous portons en faveur des droits des femmes est un **combat universel**. Nous nous battons contre les violences sexuelles et sexistes, pour garantir les droits reproductifs de toutes les femmes et pour l'égalité professionnelle de toutes les femmes, ici et partout ailleurs.

Or ces droits connaissent, dans le monde, un recul sans précédent. Le nombre de femmes qui vivent dans un contexte de conflit augmente de manière significative. Les conséquences sont dévastatrices. Dans le monde, mouvements réactionnaires et régimes autoritaires travaillent à empêcher tout progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ils s'y attaquent méthodiquement. L'effort à déployer pour lutter contre la régression est chaque fois plus difficile.

Quant au changement climatique, c'est d'abord les femmes qu'il affecte et continuera d'affecter si rien n'est fait.

Nous voulons donc agir résolument. En Europe, où les politiques en faveur de l'égalité des genres ont progressé, beaucoup reste à faire. Mais nous pouvons nous appuyer sur des droits, chèrement acquis, et sur des politiques progressistes à consolider et à amplifier. Dans le monde, pour faire avancer l'égalité et une meilleure représentation des femmes, nous avons à déployer une diplomatie féministe ambitieuse et dotée de moyens solides. Nous avons à être aux côtés de celles qui subissent les inégalités, comme de celles qui se lèvent pour défendre leur liberté. C'est avec elles et pour elles, que nous pourrons porter la transition féministe en Europe et la promouvoir et la soutenir dans le monde.

1.Construire et promouvoir un monde sûr pour les femmes

Si #MeToo a été une révolution globale, force est de constater que le changement des mentalités à l'égard des femmes et de leurs droits, et en particulier à propos des violences sexistes et sexuelles, est très loin d'être universel. **Pour bâtir un monde sûr pour les femmes, le chemin à accomplir reste immense.**

Dans le monde, selon l'ONU, cinq femmes meurent toutes les heures sous les coups de leurs conjoints. En Europe, c'est une femme tous les trois jours en moyenne. Sur la planète, 30% des femmes de 15 ans et plus ont subi au moins une fois des violences sexuelles ou physiques de la part d'un partenaire intime, des violences sexuelles en dehors du couple, ou les deux. 15 millions d'adolescentes ont été forcées d'avoir des rapports sexuels. Si le taux mondial de mariages d'enfants a diminué en dix ans, il demeure très élevé et pourrait surtout augmenter à nouveau : c'est l'une des conséquences de la pandémie de Covid. On estime, de fait, que jusqu'à 10 millions de filles supplémentaires pourraient être mariées de force dans la décennie. À ce cortège de chiffres alarmants, il faut ajouter les 200 millions de femmes et de filles qui ont subi des mutilations génitales féminines, dans les 31 pays où se concentrent ces pratiques.

Enfin, il faut évoquer et dénoncer sans relâche l'usage pensé, théorisé, rationalisé et industrialisé du viol comme arme de guerre sur les terrains où elle fait rage, en Syrie, en Ukraine, en République Démocratique du Congo, et plus récemment encore en Israël. Le Traité de Rome, qui a institué la Cour Pénale Internationale, les qualifie à raison de crime de guerre, de crime contre l'humanité et d'instrument de génocide.

S'engager résolument pour construire et promouvoir un monde sûr pour les femmes est une impérieuse nécessité. Cet engagement doit se déployer à tous les niveaux. En Europe, nous avons à soutenir et amplifier l'effort. Dans le monde, nous voulons être aux côtés des révolutions et des mouvements féministes, par une politique diplomatique ambitieuse en matière de droits humains.

En Europe, amplifier et soutenir la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

En Europe, malgré les progrès réalisés au cours des dernières décennies en matière d'égalité des sexes, les femmes et les filles ne sont pas à l'abri de la violence. C'est ensemble que nous pouvons lutter contre les violences faites aux femmes. Toutes et tous doivent être mobilisés, de l'échelon local à l'échelon européen, à l'image des villes d'Europe qui se sont engagées à devenir "sûres pour les femmes" (campagne du groupe socialiste du Comité européen des Régions et du PSE Femmes et YES "#SafePlace4Women").

La Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui vise à lutter contre les violences à caractère sexiste et engage les États qui l'ont ratifiée à sensibiliser leur population, à collecter des données et à punir pénalement les violences physiques, sexuelles ou psychologiques fondées sur le genre, offre un cadre commun pour faire de l'Europe un lieu sûr pour les femmes. Elle rassemble aujourd'hui 37 États. Dans l'Union européenne, 21 des 27 États membres sont parties à la convention. Six autres l'ont signée mais non ratifiée : la Bulgarie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la République tchèque et la Slovaquie. Le précédent gouvernement polonais a, un temps, envisagé de s'en retirer. Le 10 mai dernier, les eurodéputé-e-s ont voté en

faveur de la ratification de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Après bien des tergiversations, cela constitue une avancée et il faut s'en réjouir. Il faut maintenant que le Conseil de l'Union européenne suive et ratifie la Convention. Elle doit servir de point d'appui pour sa politique européenne de lutte contre les violences faites aux femmes.

Celle-ci doit passer notamment par la criminalisation du viol fondé sur l'absence de consentement : nous voulons qu'elle rejoigne la liste des eurocrimes, imposant ainsi à l'ensemble des États membres une protection homogène de toutes les victimes au niveau européen. Or à ce jour, le gouvernement d'Elisabeth Borne s'y est opposé.

La lutte contre la marchandisation du corps humain doit être érigée au rang de priorité politique : nous attendons de l'Union qu'elle mette ses capacités de coordination et d'impulsion politiques au service de la lutte contre le système prostitutionnel et la traite des êtres humains. Nous demandons à ce qu'elle incite les États membres à porter des politiques ambitieuses d'accompagnement des victimes de la prostitution et voulons qu'elle joue son rôle de protection de la dignité des personnes en régularisant les personnes et en combattant l'exploitation et la traite facilitées par la précarité administrative. Les conflits, les migrations de toute nature et la précarité font le terreau du commerce des proxénètes qui usent de violences extrêmes pour soumettre les femmes et les filles à leur trafic et générer des sommes d'argent considérables.

L'Europe doit également s'unir dans la lutte contre la promotion de la haine sexiste et de la porno-criminalité. Elle passe par une meilleure régulation des réseaux sociaux, dont les algorithmes biaisés sont exploités par les mouvements masculinistes en Europe, par une lutte coordonnée contre le cyber-harcèlement et par une régulation de l'accès à la pornographie comme celle que nous défendons pour la France. Nous proposons également que l'Europe crée un fond de

soutien à la promotion de l'égalité des sexes dans les médias et la production artistique, y compris dans les programmes pour enfants.

De plus, à l'image du numéro d'urgence qui permet d'appeler les secours en faisant le 112 partout en Europe, **nous proposons la mise en place et le financement d'un 3919 européen** pour permettre à chaque femme victime de violence de pouvoir donner l'alerte et être protégée : les violences sexistes et sexuelles se jouent des frontières.

Nous demandons un meilleur décompte des féminicides au niveau européen : la plupart des pays européens n'ont ni définition ni comptage des féminicides - notamment la France. Les violences faites aux femmes sont tuées à travers les statistiques : il faut qu'elles soient reconnues à travers les statistiques.

Enfin, nous appelons à une politique migratoire européenne qui protège les femmes et leurs droits. Sur les chemins de l'exil, 90% sont victimes de violences sexuelles, selon une enquête de la Commission des Femmes réfugiées menée auprès de migrants ayant emprunté la route méditerranéenne entre l'Afrique du Nord et l'Italie en 2019. Leur vulnérabilité est la plus forte au moment du recours aux passeurs. À l'arrivée, elles subissent la violence de la précarité et de l'insécurité. Mieux prendre en charge les femmes et les filles migrantes, notamment celles victimes de violences, est une nécessité. En amont, en démantelant et en punissant les passeurs coupables de violences sexuelles et de traite d'être humain. En aval, en leur offrant des conditions d'accueil décentes et en prenant mieux en compte les faits de violence liés à une discrimination de genre dans le traitement des demandes d'asile.

Dans le monde, mieux protéger les femmes victimes de violences

À l'international, nous voulons que la France porte d'une voix forte la lutte contre les violences faites aux femmes. Elle doit poursuivre son engagement en faveur de la Convention des Nations Unies pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et son appel à la ratification par tous les États de la Convention d'Istanbul. Nous voulons également qu'elle continue de présenter tous les deux ans, conjointement avec les Pays-Bas, une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies sur la lutte contre les violences faites aux femmes. Le soutien qu'elle a apporté à la création du Fonds pour les survivants de violences sexuelles dans les conflits des prix Nobel Denis Mukwege et Nadia Murad, dans le cadre du G7, est aussi à saluer. La Coalition d'action contre la violence à l'égard des femmes et des filles et la Coalition d'action pour la justice économique et les droits sur la violence et le harcèlement fondé sur le genre dans le monde du travail auxquelles elle a pris part constituent également des avancées. Nous voulons désormais que cette politique aille plus loin et soit plus systémique.

Aux côtés d'une action diplomatique résolue, c'est l'investissement dans la prévention qui nous permettra de lutter plus efficacement contre les violences sexistes et sexuelles dans le monde. Accentuer et adapter l'information à tous les publics féminins en traduisant les supports d'information en plusieurs langues, utiles dans des zones à forte concentration de migrants allophones.

Nous appelons notamment à augmenter les contributions financières de la France aux instances multilatérales de promotion des droits des femmes (ONU Femmes, Fonds des Nations Unies pour la population) et aux instances de suivi des droits humains, comme le préconise le rapport "Droits des femmes : combattre le backlash" publié par la Fon-

dation Jean Jaurès. Pour pouvoir soutenir cette démarche, la collecte de données sur les politiques mises en œuvre dans les États membres de l'ONU doit également faire l'objet d'un soutien : des indicateurs efficaces et transparents permettent de maintenir la pression sur les États et de s'assurer que les promesses se traduisent bien en actes.

C'est aussi le soutien aux organisations de défense des droits des femmes qui permet de faire évoluer les politiques pour mettre fin aux violences dont elles sont victimes : comme l'écrit ONU Femmes, "en assurant des services au niveau local, en renforçant l'autonomisation des femmes et en atteignant celles qui sont le plus susceptible d'être laissées pour compte", elles apportent non seulement des réponses concrètes pour prévenir et soutenir, mais elles renforcent leur plaidoyer auprès des États. Or aujourd'hui, seul 0,4% de l'aide publique au développement "genrée" finance des associations féministes selon les Nations Unies.

La France doit s'engager davantage à leurs côtés. Cela passe par un soutien accru aux fonds féministes et le déblocage de fonds d'urgence lorsque c'est nécessaire, via le Urgent Action Fund et le Global Fund for Women. En matière de financement global, la France est à la traîne : elle alloue 4% de se son aide publique au développement à des projets dont l'objectif principal est l'égalité des genres. D'ici 2025, elle s'est engagée dans la loi à atteindre les 20%. Cet objectif doit être tenu.

Enfin, nous demandons à la France de dénoncer plus fortement et plus clairement encore l'usage du viol comme arme de guerre, dans l'ensemble des instances multilatérales. Nous devons rappeler le fait qu'aucun projet de société ne peut être construit sur la destruction et l'avilissement des femmes, et les dénonce tous, **sans les comparer.** Les droits des femmes doivent être, et devront être, au cœur des discussions à l'issue des conflits, pour assurer un avenir à l'ensemble des populations concernés par ces conflits. Un viol reste un viol. C'est tout ce qui doit être combattu et dénoncé.

Être aux côtés des révolutions féministes, partout où elles ont lieu

Si le chemin est encore long pour faire du monde un lieu sûr pour toutes les femmes, des pays connaissent des révolutions féministes et nous devons être aux côtés des femmes qui les conduisent et des hommes qui les rejoignent.

C'est notamment le cas en Iran où le meurtre de Mahsa Amini, en septembre 2022, pour un voile mal ajusté, a donné naissance au mouvement "Femme, vie, liberté", que la répression du régime, de plus en plus violente, n'est pas parvenu à arrêter. Nous voulons réaffirmer ici notre soutien aux femmes iraniennes, qui se battent pour le droit de vivre libres. Leur courage soulève un incroyable espoir pour celles et ceux – surtout celles – qui vivent sous le joug des dictatures islamistes.

En Afghanistan, notre soutien est aussi plus que nécessaire. Depuis qu'ils ont pris le pouvoir, les Talibans n'ont eu de cesse de brimer la liberté des femmes et des filles, dans un pays qui n'était pas connu pour être exemplaire en matière de protection des droits des femmes. Ils leur ont interdit l'accès à l'école, ce qui les rend d'autant plus vulnérables aux mariages forcés. Les portes de l'université leur sont désormais fermées. Leur liberté de mouvement est de plus en plus restreinte. Elles n'ont plus le droit, non plus, de travailler dans les ONG, dont certaines, face à ces pressions, ont fini par se retirer du pays.

Être aux côtés des femmes lorsqu'elles défendent leurs droits, et aux côtés de celles et ceux qui défendent les droits humains, c'est non seulement accroître le financement des associations féministes, mais c'est aussi, comme le souligne le rapport de la Fondation Jean Jaurès, défendre et protéger les activistes et réseaux féministes.

Nous reprenons à notre compte leurs recommandations en la matière. **Le soutien, en premier lieu, doit d'abord être guidé par le principe de "ne pas nuire",** c'est-à-dire "s'assurer que toute action politique menée ne mette pas les activistes en danger dans les pays concernés". **Ce soutien doit également veiller à ce que les défenseuses des droits humains puissent circuler et communiquer librement en sécurité,** pour pouvoir partager expériences, ressources et bonnes pratiques. Il s'agit également d'appuyer les enquêtes sur toutes les atteintes, menaces et attaques dont elles font l'objet, de mieux prendre en compte leur sécurité dans leur globalité et de s'assurer que les financements soient continus pour être efficaces.

Nous avons besoin, ici en France, d'un mouvement féministe engagé et uni, qui ne se trompe pas de débat. Face au mouvement "Femmes, vie, liberté" en Iran, il a en effet connu des tensions entre celles et ceux qui défendent la liberté des femmes contre l'intégrisme islamiste et celles et ceux qui défendent le droit des femmes de porter le voile.

Le sectarisme, le radicalisme, le dogmatisme d'où qu'il vienne (religions, sectes) font des femmes leurs victimes (emprise, violences sexistes sexuelles, altération de la libre pensée...). Il nous appartient d'avoir une vision et une appréhension féministe plus globale et plus juste des phénomènes en n'omettant aucun pan des entraves aux droits des femmes.

Être féministe, c'est défendre le droit des femmes à disposer de leur corps, à vivre leur rapport à leur corps et à leur sexualité en toute liberté. Dans les dictatures islamistes, le voile n'est pas un accessoire vestimentaire : c'est un instrument d'oppression des femmes, un symbole du contrôle absolu de leur corps. C'est de cette oppression dont les femmes, en Iran, veulent se libérer. C'est contre cette oppression que nous nous battons, ailleurs, comme ici, en France.

La France est aussi une république laïque : à ce titre, parce que la liberté religieuse y est garantie, celles qui le souhaitent ont le droit

de porter le voile. Le principe de laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire. Le port des signes religieux ostensibles est interdit dans les écoles, les collèges et les lycées au nom de ce principe : il garantit que l'école de la République est un lieu où l'on apprend à penser par soi-même, à se construire en tant qu'individu libre, pour pouvoir faire des choix d'adulte en toute liberté. Nous renouvelons notre attachement aux lois de 1905 et 2004.

2. Lutter contre la régression, en Europe et dans le monde

L'édition 2023 du rapport d'étape vers la réalisation des objectifs de développement durable réalisé par ONU Femmes pose un constat sans appel : **"le monde laisse tomber les femmes et les filles"**. On assiste, de fait, à une revanche majeure des pouvoirs hostiles à l'égalité entre les femmes et les hommes, en France et dans le monde, qui remettent en cause les fondements mêmes d'une société plus juste, un objectif sur lequel tous les autres doivent reposer.

Dans les démocraties, l'annulation de l'arrêt Roe vs. Wade par la Cour Suprême des États-Unis est un signal qui a marqué toutes les femmes à travers le monde. Il garantissait aux Américaines le droit à l'avortement depuis un demi-siècle. En Europe, la Pologne et la Hongrie, dont les législations comptaient déjà parmi les plus conservatrices, ont restreint l'accès à l'interruption volontaire de grossesse. Ailleurs, l'arrivée de la droite au pouvoir, dans des coalitions avec l'extrême droite, pourrait déboucher sur d'autres régressions. La Suède en est un triste exemple : le gouvernement de droite et d'extrême droite vient d'abandonner une diplomatie féministe pourtant pionnière et inspiratrice de bien d'autres pays.

Le constat se retrouve aussi dans les instances internationales : **autocraties et États réactionnaires investissent des instances multilatérales, du Conseil de Sécurité de l'ONU en passant par l'OMS,** et bien évidemment la commission sur le statut des femmes, pour empêcher toute avancée.

Ces mouvements et ces États réactionnaires appuient leur politique sur une "guerre culturelle" qu'ils ont initiée et qu'ils portent dans toutes les instances. Elle désigne tout progrès en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de défense des droits des minorités comme une menace pour la civilisation. Elle fait feu de tout bois, allant jusqu'à présenter la féminisation de la langue comme un péril mortel. Menée dans les médias et sur les réseaux sociaux, cette guerre culturelle bénéficie de l'insuffisante régulation des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) voire dans certains cas de leur complicité active.

En Europe, les traités peuvent nous aider à faire face. Pour que l'Union européenne puisse engager la transition féministe et le faire le plus rapidement possible, nous entendons nous donner un principe : **celui de la clause de l'europeenne la plus favorisée,** défendue par Gisèle Halimi. Les politiques des pays les plus avancés en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doivent pouvoir s'appliquer à tous.

Pour qu'elles puissent être réelles, **ces politiques doivent aussi se traduire dans des budgets féministes.** L'éga-conditionnalité que nous appelons de nos vœux doit être mise en place dans toutes les politiques européennes et **bénéficier d'une commissaire dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes.** La parité doit aussi progresser partout, notamment pour les élections européennes.

Dans le monde, pour protéger les droits des femmes, c'est d'une diplomatie résolument féministe, en France et en Europe. Ce sont les chantiers prioritaires.

Garantir les droits reproductifs des femmes

Nous voulons un accès sûr et légal à l’IVG en Europe. Nous défendons sa dépénalisation et le principe d’un délit d’entrave européen à l’IVG. Et, de même que nous nous battons pour sa constitutionnalisation en France, nous voulons l’ancrer dans la Charte des droits fondamentaux.

L’exercice des droits reproductifs implique, plus largement, l’accès des femmes à la santé. Il doit être garanti, en particulier dans les déserts médicaux qui existent dans de nombreux pays, et gratuit et inconditionnel pour la santé reproductive et sexuelle.

Nous voulons mettre en place un plan européen de lutte contre la précarité menstruelle, comprenant notamment un congé menstruel et un remboursement des protections périodiques. Comme en France, nous soutenons le développement d’une recherche médicale et pharmaceutique européenne qui prenne enfin en compte les spécificités et les pathologies propres aux femmes.

Dans le monde, nous attendons de la France qu’elle porte une voix forte en matière de préservation et de défense des droits reproductifs. Elle doit, par exemple, prendre le leadership de coalitions d’États, d’acteurs et d’actrices prochoix, en relançant notamment la dynamique autour du Forum Génération Égalité, comme le proposent les autrices du rapport “Droits des Femmes : combattre le backlash” de la Fondation Jean Jaurès.

Promouvoir une francophonie féministe

Avant d’être un atout pour la France, la francophonie est d’abord une langue en partage. La langue française est parlée par plus de 320 millions de locutrices et de locuteurs, sur les cinq continents. C’est la cinquième langue mondiale.

Elle contribue au pouvoir d’influence linguistique, culturel et diplomatique de la France. Cette influence a de la valeur et elle a de l’impact lorsque notre pays s’attache à cultiver des relations solides, durables et fidèles avec ses partenaires, sans chercher à se faire le prescripteur et le précepteur de la langue. Pour faire vivre la francophonie, cette approche a besoin de pouvoir s’appuyer sur un réseau culturel et d’enseignement solide, une politique d’accueil d’étudiants francophones et francophiles, de mettre en place un droit à la mobilité francophone, comme de travailler au développement d’industries culturelles francophones, notamment cinématographiques.

Le féminisme a longtemps été le parent pauvre de la francophonie. En engageant une grande conférence internationale pour l’éducation des filles en 2019, la Secrétaire générale de la francophonie a voulu en faire un axe majeur. Le programme RELIEFH, né en 2021, s’est précisément donné comme objectif d’intégrer l’égalité femmes-hommes dans les supports de formation des enseignants-e-s, afin de contribuer, notamment à déconstruire les stéréotypes de genre dans les manuels scolaires et les ressources éducatives. Le plan d’action “La Francophonie avec elles” y contribue aussi. Nous appelons la France à apporter un soutien renouvelé à cet engagement. En matière d’industrie cinématographique, le fonds pour la jeune création francophone porté par le CNC avec des partenaires internationaux mérite lui aussi d’être soutenu. Il devrait être également invité à s’assurer d’une diversité de genre des réalisateurs-trices soutenu-e-s.

Enfin, une langue vivante est une langue qui s’enrichit des pratiques de chacune et

de chacun, de ses locutrices et de ses locuteurs à travers le monde, y compris de ses locutrices féministes. La féminisation de la langue est un combat mené depuis longtemps par les féministes. Hubertine Auclert fut parmi les premières à le porter, affirmant que “lorsqu’on aura révisé le dictionnaire et féminisé la langue, chacun de ses mots sera, pour l’égoïsme mâle, un expressif rappel à l’ordre.” Cette évolution s’est souvent faite par l’usage et contre les règles. Elle s’est heurtée aux résistances du pouvoir comme de l’Académie. Le fait est qu’en matière de féminisation, le Canada ou la Belgique sont plus avancés que la France. À l’heure où le chef de l’État inaugure la cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, il convient de le rappeler. Emmanuel Macron, qui a pourtant promu et vanté le dictionnaire des francophones à cette occasion, ainsi que la coopération franco-québécoise, n’a pas eu l’air de s’en rendre compte. Il s’est à nouveau inscrit dans les pas des conservateurs, reprenant leurs attaques contre l’écriture inclusive, affirmant que “le masculin fait le neutre” et s’en prenant au point médian, au moment même où proposition de loi était examinée au Sénat pour l’interdire dans les textes officiels.

Cette guerre culturelle menée par la droite, qui voit dans la féminisation un péril pour la civilisation, serait grotesque si elle ne servait pas de paravent pour remettre en cause l’égalité entre les femmes et les hommes.

Nous le redisons ici : la langue évolue, et n’en déplaie aux conservateurs, elle se féminise. Empêcher cette évolution, fossiliser la langue, est d’abord un acte politique et idéologique. Il existe bien des façons de rendre la langue plus inclusive. Le point médian en est une. Il en est d’autres : généraliser des formulations neutres, décliner un mot à la fois au féminin et au masculin, refaire l’accord de proximité, employer des mots épiciques. L’usage se chargera de consacrer ce qui devra faire référence. Et pour ce qui nous concerne, nous continuerons de promouvoir et d’utiliser l’écriture inclusive, dans toutes ses formes et dans toute sa diversité.

Faire progresser la parité, en Europe et dans les institutions internationales

Pour lutter contre les régressions en matière de droits des femmes, l’égalité représentation est aussi un levier déterminant. Les principes que nous avons posés au chapitre 2 guident également notre action en Europe et à l’international, pour les élections comme pour les fonctions de direction.

En Europe, nous voulons la parité réelle partout et pour toutes, à commencer par les élections européennes. Les Français-e-s votent pour des listes paritaires qui alternent entre des femmes et des hommes. Mais dans d’autres pays européens, les listes ne sont pas alternées - on laisse parfois toutes les premières places éligibles à des hommes. Solidaires des luttes de nos sœurs européennes, nous voulons que la règle des listes alternées s’impose partout en Europe. De la même manière, le collège issu des élections doit refléter cette exigence d’égalité paritaire. Chaque État doit présenter une candidate et un candidat parmi lesquels le ou la président-e pourra choisir et constituera un collège paritaire pour obtenir le soutien du Parlement.

Dans les instances internationales, nous défendons aussi la promotion de la parité, par la France et par l’Europe. Nous avons à soutenir le fait que toutes et tous aient les mêmes droits de participation, d’accès à l’éducation et d’influence sur les processus de décision. Si des progrès ont été obtenus ces dernières décennies, les femmes demeurent largement sous-représentées dans les instances internationales. Et lorsqu’elles sont à la tête de ces instances, elles ne sont pas épargnées par les stéréotypes de genre : les femmes sont dépeintes et perçues comme des faiseuses de paix et des actrices du dialogue et on sollicite leur intervention à la fin des processus de discussion. Nous attendons de la France qu’elle s’assure que ces

politiques de nomination incluent tous les niveaux de pouvoir, soutienne les femmes dans leur accès aux fonctions les plus éminentes plutôt que de les laisser gérer les conséquences de politiques étrangères dont les décisions sont principalement prises par des hommes.

Une diplomatie féministe à la hauteur de nos ambitions

La condition pour que la France et l’Europe puissent faire progresser les droits et les représentations des femmes dans le monde, c’est une diplomatie féministe à la hauteur.

La France a été l’un des premiers États au monde à l’adopter - et il faut s’en réjouir - mais il manque une volonté politique forte et des moyens adéquats, comme l’a souligné le Haut Conseil à l’Égalité. Nous reprenons ses préconisations.

Nous voulons que la diplomatie féministe ait une définition précise et une doctrine claire, intégrant et assumant notamment une approche systémique, et un projet commun endossé par tous. Pour qu’elle se déploie de façon effective, elle doit notamment passer par une formation obligatoire des cadres du ministère des affaires étrangères et de l’Europe, et par une approche transverse de l’ensemble des domaines de la politique étrangère.

Nous voulons une diplomatie féministe assumée : elle doit engager le plus haut niveau de l’État, à long terme, et être inscrite dans l’organisation institutionnelle de l’action extérieure de la France. Nous demandons également la nomination d’une ambassadrice dédiée à la diplomatie féministe. Nous exigeons la cohérence : la diplomatie féministe doit être promue dans l’ensemble des instances, à commencer par l’Union européenne.

Nous défendons une politique de nomination équilibrée entre les femmes et les hommes, dans les postes décisionnels comme dans les équipes de négociation.

Enfin, il est impératif que cette politique dispose d’un budget dédié, correspondant à ses ambitions, et que notre pays soutienne les propositions d’un budget sensible au genre dans les institutions européennes et internationales, pour s’assurer d’une répartition équitable.

Le combat doit être aussi porté pour l’Europe et en Europe. Malgré les discours et les plans d’action, nous n’y sommes pas encore. En matière d’aide publique au développement, le financement des organisations de défense des droits des femmes et des institutions de promotion de l’égalité femmes-hommes des pays partenaires n’a représenté que 1,4% de l’ensemble de l’APD européenne axée sur l’égalité femmes-hommes en 2019 et 2020. La mise en place de l’éga-conditionnalité, le financement de projets de nature à favoriser l’autonomie financière et leur participation à la vie publique doivent constituer une priorité politique.

D’une façon générale, nous proposons de prioriser les budgets sur les actions permettant l’émancipation des femmes et le respect de leurs droits et d’orienter les fonds de développement en direction des femmes, notamment ceux qui concernent le micro crédit. Pour soutenir les organisations locales qui œuvrent pour les droits des femmes et des filles, un fonds féministe pourrait être aussi créé, sur le modèle du Fonds de Soutien aux Organisations Féministes (FSOF) français.

3. Lier progrès social et égalité femmes-hommes en Europe et dans le monde

La participation égale des femmes au marché du travail et à la prise de décision économiques contribue au développement économique durable à tous les niveaux de la société. Or le fait est que nous en sommes très loin.

D'après l'Organisation Internationale du Travail (OIT) les inégalités de genre en matière d'accès à l'emploi, tout comme les disparités dans les conditions de travail sont plus importantes qu'on ne le croyait jusqu'ici et les progrès sont plus bien plus lents qu'espéré.

Les inégalités de revenus sont à l'avenant : au niveau mondial, pour chaque dollar de revenu du travail gagné par les hommes, les femmes ne gagnent que 51 cents.

Cette lenteur est pour partie liée au travail gratuit fourni par les femmes : chaque jour, plus de 16 milliards d'heures sont consacrées au travail domestique et aux soins non rémunérés dans le monde. Alors que la population mondiale vieillit, ces chiffres devraient augmenter. Les femmes seront les premières à devoir en payer les conséquences. La répartition des tâches domestiques ne s'améliore que très lentement : au rythme actuel, la prochaine génération de femmes devrait encore consacrer 2,3 heures de plus par jour à ces tâches que les hommes.

Faire progresser l'accès des femmes au marché du travail, soutenir leur création d'activité, agir en faveur de l'égalité professionnelle et pour une meilleure répartition des tâches domestiques est donc un enjeu majeur. En Europe, les traités sont un levier. Ils doivent être traduits dans les politiques publiques. Dans le monde, nous pouvons agir à la fois au plan diplomatique et commercial. Nous

avons à nous y engager. L'amélioration de la situation économique des femmes est d'autant plus essentielle qu'elles sont davantage exposées que les hommes au changement climatique. À l'international aussi, notre politique doit être résolument éco-féministe.

Faire progresser l'égalité économique entre les femmes et les hommes

En Europe, la lutte contre les discriminations de genre et le principe de l'égalité des rémunérations sont inscrits dans les traités. Mais nous sommes encore loin de l'égalité réelle. Dans l'ensemble de l'UE, l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes persiste et s'élève à environ 13%, avec des différences considérables entre les pays membres. Là où les États ont failli, l'UE est aujourd'hui perçue comme un levier pour l'égalité professionnelle. Il faut se réjouir que le Parlement européen ait voté pour la fin du secret salarial et le renversement de la charge de la preuve : c'est à l'employeur de faire la démonstration qu'il y a égalité salariale entre les femmes et les hommes. Il a voulu également s'assurer que les sanctions soient dissuasives et que les processus de recrutement soient menés de manière non discriminatoire. Ce qui est inscrit dans les textes, doit être maintenant traduit dans les actes : **nous proposons que la réduction des écarts salariaux soit inscrite dans le semestre européen.**

Nous appelons également à valoriser les métiers dits « féminins » en Europe et à mieux reconnaître le travail gratuit qu'assurent très majoritairement les femmes.

Il est aussi nécessaire de mener une politique plus ambitieuse en matière d'accès des femmes au marché du travail. Dans l'Union, le taux d'emploi des femmes est en moyenne de 64% contre 76% pour les

hommes. C'est pourquoi nous soutenons en Europe, comme nous le proposons pour la France, un ensemble de mesures qui permettent de concilier carrière professionnelle et responsabilité familiale. Elles reposent notamment sur un développement des places en crèche, sur un soutien aux associations qui se battent pour l'émancipation et sur une rémunération des congés parentaux.

Le congé parental équivalent pour chaque sexe, non transférable et correctement rémunéré, est un combat des socialistes au parlement européen. Qu'Emmanuel Macron ait pu s'opposer à cette mesure est tout simplement intolérable.

Au plan international, nous plaidons pour une action résolue en faveur de l'autonomie économique des femmes, en soutenant notamment les programmes déployés par ONU femmes, à commencer par le plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes, lancé à la suite du Forum Génération Égalité.

Le levier existant est aussi commercial. Avec sa loi sur le devoir de vigilance adoptée en 2017, fruit de quatre ans de travail des socialistes, la France a été la première à imposer aux entreprises de plus de 5000 salariés d'identifier et de prévenir les risques d'atteinte aux droits de l'homme, les dommages corporels, environnementaux et les risques sanitaires graves résultant de l'activité de l'entreprise et de ses sous-traitants. Cette loi contribue à améliorer les conditions de travail, et notamment celles des femmes, et permet à toute victime d'obtenir la réparation d'un préjudice subi. D'autres pays européens lui ont, depuis, emboîté le pas. **La directive européenne sur le devoir de vigilance,** dont la négociation s'achève, va constituer un effet de levier sans précédent. Nous avons à nous assurer qu'elle soit rendue effective au plus vite et inscrite dans la gouvernance des entreprises.

Protéger et soutenir les femmes dans la lutte contre le changement climatique

Les femmes sont les plus exposées au changement climatique : nous l'avons souligné au chapitre précédent. D'après ONU Femmes, le pire des scénarios climatiques prévoit que d'ici 2050, 158,3 millions de femmes et de filles supplémentaires pourraient plonger dans la pauvreté – 16 millions de plus que les hommes et les garçons pauvres. L'insécurité alimentaire devrait, quant à elle, concerner 236 millions de femmes et de filles en plus, contre 131 millions d'hommes et de garçons. Les événements climatiques extrêmes affectent leur accès aux services et les rendent d'autant plus vulnérables : mariages précoces, augmentation de la traite des êtres humains... L'Organisation mondiale de la santé relève également que « les femmes risquent davantage de mourir en cas de canicule », les femmes âgées souffrent particulièrement des vagues de chaleur croissantes et de plus en plus intenses. Mieux prendre en compte les inégalités de genre dans la lutte contre le changement climatique

En Europe, nous déplorons que les politiques climatiques de l'Union continuent de les ignorer. La question est absente du Pacte Vert européen ou de la loi européenne sur le climat. Il est difficile d'intégrer a posteriori ces éléments dans des politiques déjà mises en place. Nous plaidons donc pour qu'un cadre de travail soit établi pour prendre en compte, dans toutes les politiques sectorielles de l'Union européenne, les questions de genre et de changement climatique.

Il importe également que les négociations climatiques accordent davantage de place à ces enjeux. En novembre 2023, pour la première fois, toute une journée de la COP28 à Dubaï sera consacrée à la santé. L'impact sur celle des femmes, et en particulier sur leur santé sexuelle et reproductive, devra y être abordée.

De façon plus générale, **nous appelons à renforcer la présence des femmes dans les négociations climatiques** en faisant la promotion de programmes de formation destinés aux femmes, et à imposer un quota de 50 % de femmes négociatrices dans les COP climatique. Si la représentation ne fait pas tout, elle contribue aussi à faire prendre en compte les inégalités entre les femmes et les hommes.

NOS PROPOSITIONS

ÉCOLE ET MATRIMOINE

1. **Revenir sur la réforme du lycée général** pour éviter que certains élèves, et en particulier les filles, ne renoncent aux mathématiques et aux sciences, et du lycée professionnel. **Réformer Parcoursup**, dont l'algorithme contribue à entretenir les discriminations. **Renforcer l'attrait des carrières scientifiques et des métiers d'avenir** dits "masculins", comme ceux du numérique, auprès des jeunes filles.
2. Généraliser les manuels scolaires **non sexistes, faisant connaître la contribution des femmes dans tous les domaines et offrant d'autres modèles aux filles et aux garçons**.
3. Faire des journées du patrimoine **les journées du matrimoine et du patrimoine, et encourager la diversité de l'offre culturelle en promouvant davantage les œuvres de femmes artistes**.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

4. Intégrer **les inégalités de genre dans le développement de nouvelles technologies** de façon systématique, notamment pour l'intelligence artificielle.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

5. **Mobiliser 2,6 milliards d'euros à cadre légal constant, pour lutter contre les violences**.
6. Rendre automatique la **suspension de l'exercice de l'autorité parentale** pour le conjoint reconnu coupable de violences intrafamiliales pour protéger la personne victime de violences, mais aussi pour protéger les enfants témoins. Ouvrir **un lieu d'accueil spécialisé 24h sur 24 dans chaque département**. Créer **des espaces spécifiques dans les commissariats** pour écouter les victimes dans un cadre propice ou les mettre à l'abri en cas d'urgence.
7. Mener une **lutte active contre le cyberharcèlement**, en déployant un dispositif de plainte en ligne efficace et rapide. Augmenter les ressources dédiées à la plateforme PHAROS.
8. Instaurer **une loi qui sanctionne les images et les propos sexistes**, tout comme il existe une loi qui sanctionne les images et les propos racistes.

FORMATION, SENSIBILISATION, REPRÉSENTATION

9. **Initier un plan massif de formations à l'échelle nationale, à destination des professionnel-le-s, des politiques et des acteurs et actrices de la société civile**, pour apprendre à identifier et à déconstruire les stéréotypes de genre, améliorer l'écoute et la prise en charge des victimes, lutter contre les biais dans la prise en charge des patientes lors de leurs parcours de soin et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
10. Rendre visible de façon égale le sport féminin et le sport masculin, notamment en termes de temps d'antenne. **Conditionner les aides aux clubs existants à différents critères, dont celui de l'ouverture de sections féminines**. Sensibiliser les clubs, les associations de supporters et supportrices, ainsi que le public en organisant des campagnes de communication dans les stades aux sujets des violences.
11. **Étendre aux entreprises de 250 à 1000 le seuil de 40% de femmes cadre dirigeantes et femmes membres des instances** comme la loi le prévoit d'ici à 2030 dans les entreprises de plus de 1000 salariés.
12. **En politique, atteindre la parité réelle en abaissant, dans les communes, le seuil paritaire dès le premier habitant**. Élargir aux intercommunalités - EPCI et syndicats intercommunaux - l'obligation paritaire. **Favoriser le scrutin binominal**, qui est avec la proportionnelle le seul mode de scrutin qui permet la parité réelle. **Réduire le temps de parole médiatique des formations politiques** dont le nombre de candidates et de candidats présente un écart de plus de 2% du nombre total au scrutin des législatives.
13. Au sein du parti socialiste, **encourager les femmes à adhérer, à militer, à prendre des responsabilités au sein du parti et à se porter candidate aux élections républicaines, instaurer la parité dans toutes les instances du parti** et inscrire les secrétaires fédérales-aux à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les statuts. **Imposer la parité des têtes de listes et des sièges selon les strates de gagnabilité** ; partager la présidence de tous nos groupes politiques par un homme et une femme à durée égale durant le mandat. Prévoir des sanctions internes en cas de manquement.

FABRIQUE DES LOIS ET POLITIQUES PUBLIQUES :

- 14. Systématiser le budget genré**, au niveau national comme au niveau local.
15. Assurer les transformations urbaines nécessaires pour assurer une occupation égale de l'espace public, aucun aspect ne doit être négligé : **un éclairage urbain sécurisant, une offre de loisirs encourageant la mixité, une vigilance accrue** dans les projets d'infrastructure et dans l'**exploitation des transports**, dans le développement des **cours d'école non-genrées**.
16. Veiller à l'application des lois : **la rédaction des décrets doit faire l'objet d'un suivi particulier. Renforcer les contrôles et augmenter les pénalités** lorsque les lois ne sont pas appliquées. Évaluer les progrès effectués en termes d'égalité, notamment par les index genrés publiés chaque année.

SANTÉ

17. Assurer la **gratuité des protections menstruelles** pour toutes et la mise en place d'**une journée de congé menstruel**.
- 18. Reconnaître l'endométriose comme une maladie de longue durée** et investir dans la recherche de cette maladie qui touche une femme sur dix.
19. Garantir l'accès aux soins gynécologiques pour toutes, en ouvrant et en finançant **des centres de soins**, et en faisant en sorte que **chaque femme ait accès à une maternité à une distance raisonnable de chez elles**.
20. Ouvrir véritablement la **PMA à toutes les femmes**.
21. Créer un congé de cinq jours en cas d'avortement ou interruption naturelle ou volontaire de grossesse.
- 22. Inclure davantage les femmes dans les essais cliniques** pour mieux prendre en compte les effets indésirables qui les concernent spécifiquement.

TRAVAIL ET FISCALITÉ

- 23. Valoriser financièrement et culturellement tous les métiers très majoritairement exercés par les femmes** : métiers du soin, de l'enseignement, de la petite enfance, du nettoyage, caissières, services à la personne etc.
- 24. Augmenter le SMIC**, ce qui bénéficiera pour deux tiers à des femmes, surreprésentées dans les métiers peu rémunérés.
- 25. Individualiser l'impôt sur le revenu.**

CONDITIONS ET PROJETS DE VIE, CHARGE MENTALE

- 26. Instituer un congé parental pour l'autre parent, de 9 semaines minimum, dont une partie devrait être prise dès la naissance, et le reste aux moments les plus opportuns pour le couple. Lorsque la mère est seule, le congé postnatal de 10 semaines, devrait pouvoir être allongé jusqu'à 9 semaines supplémentaires.**
- 27. Instaurer un rendez-vous obligatoire avant la naissance d'un enfant** pour aborder les questions de partage des tâches et de parentalité.
28. Porter l'ambition à **600 000 places de crèches d'ici 10 ans** (contre 470 000 actuellement) et inciter toutes les entreprises et administrations de plus de 50 salarié-e-s ou agent-e-s à créer leur propre crèche d'entreprise, inter-entreprise ou d'administration, d'inter-administration.
- 29. Élargir le congé de proche aidant**, mieux le rémunérer. Améliorer davantage la retraite des aidant.es.
- 30. Créer un statut pour les familles monoparentales.**

EN EUROPE ET À L'INTERNATIONAL

31. Acter **la criminalisation du viol fondé sur l'absence de consentement** afin qu'elle rejoigne la liste des eurocrimes et dénoncer plus fortement le recours au viol dans les conflits armés comme crime de guerre et crime contre l'humanité.
- 32. Augmenter les contributions financières de la France aux instances multilatérales de promotion des droits des femmes.**
33. Réaffirmer le soutien de la France à la Convention des Nations Unies pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes et son **appel à la ratification par tous les États de la Convention d'Istanbul**.
- 34. Ancrer l'IVG dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne.**
35. Définir une diplomatie française féministe précise et dotée d'une doctrine claire, intégrant et assumant notamment une approche systémique, et un projet commun endossé par tous.
- 36. Renforcer la présence des femmes dans les négociations internationales (en particulier dans les négociations climatiques), en imposant à terme un quota de 50% de femmes négociatrices par exemple dans les COP climatiques.** Inciter immédiatement tous les pays participants à initier des formations adéquates ouvertes à tous et en particulier aux femmes.

SOURCES :

ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

• Osez le féminisme ! Programme d'Osez le Féminisme ! Pour l'égalité pour les élections 2022

• Ensemble contre le sexisme, Présidentielles 2022. 22 impératifs pour un quinquennat féministe

• Fondation des femmes, Pour un plan d'urgence pour l'égalité ! Février 2022

• Laboratoire de l'égalité, Pacte pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en 341 propositions, 2022

• Association des femmes ingénieures, Propositions des femmes ingénieures et scientifiques pour plus de mixité dans les métiers d'ingénieur-es et de scientifiques. Janvier 2022.

• OXFAM, Territoires féministes. L'action locale comme levier essentiel de la réduction des inégalités Femmes-Hommes. Mars 2023

• OXFAM, Dans l'agriculture, les femmes au cœur des solutions face aux changements climatiques. Juillet 2021

• OXFAM, Agriculture : les inégalités sont dans le pré. Mars 2023

FONDATEURS ET THINK TANKS

• Emilie Agnoux, Emilie Nicot, Fondation Jean Jaurès, Accéder aux services publics en milieu rural : les femmes en première ligne ? Juin 2023

• Lucie Daniel, Clara Dereudre Amandine Clavaud, LolaLou Zeller, Equipop et La Fondation Jean Jaurès, Droits des femmes : combattre le « backlash ». Recommandations pour la politique étrangère de la France. Février 2023

• Gill Allwood, Fondation Jean Jaurès / Fondation européenne d'études progressistes (FEPS), La transition de l'UE vers la justice climatique et l'égalité de genre. Juillet 2022

• Gilles Finchelstein, Juliette Clavière, Richard Bouigue, Najat Vallaud-Belkacem, Patrick Kanner, Marie-George Buffet, Laurent-David Samama, Laurence Rossignol, Pierre Rondeau, Béatrice Barbusse, Fondation Jean Jaurès, Roland-Garros 2019 : jeu, set... égalité ! Mars 2019

• Thierry Pech, Didier Witkowski, Terra Nova, Les femmes et le changement climatique. Juin 2021

• Agir pour l'Égalité/Marie Claire, Agir pour l'égalité, nos 100 propositions. 2020-2021

ORGANISMES ET INSTITUTIONS PUBLIQUES

• Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), La Fréquentation des sites "adultes" par les mineurs. Mai 2023

• Centre Hubertine Auclert, Femmes et espaces publics. Rapport territoires franciliens pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la rue, les transports et les espaces loisirs.

• Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE), Diplomatie féministe : passer aux actes - Rapport final d'évaluation de la Stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Juillet 2023

• Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE), Rapport 2023 sur l'état du sexisme en France : le sexisme perdure et ses manifestations les plus violentes s'aggravent. Janvier 2023

• Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE), Pour une communication publique sans stéréotype de sexe, guide pratique. 2022

• Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE), Parité politique : la nécessité d'un Acte II. Décembre 2022.

• Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (HCE), Avis sur la loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Cinq ans après : renforcer et harmoniser sa mise en œuvre pour répondre aux urgences sur le terrain. Mai 2021

• Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), Gender Equality Index 2023, Towards a green transition in transports and energy. Octobre 2023

• Ministère de la Culture, Observatoire 2023 de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, DEPS. Mars 2023

• ONU Femmes, Faits et chiffres : Mettre fin à la violence à l'égard des femmes. Septembre 2023

• ONU Femmes et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Progrès vers la réalisation des Objectifs de développement durable : Gros plan sur l'égalité des sexes. Édition 2023.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Sénat :

• Annick BILLON, Alexandra BORCHIO FONTIMP, Laurence COHEN et Laurence ROSSIGNOL, Porno : l'enfer du décor. Rapport d'information n°900 (2021-2022) fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 8 novembre 2022

• Jean-Michel ARNAUD, Bruno BELIN, Nadège HAVET, Pierre MÉDEVIELLE, Marie-Pierre MONIER, Guylène PANTEL, Raymonde PONCET MONGE, Marie-Claude VARAILLAS, Femmes et ruralité : en finir avec les zones blanches de l'égalité, Rapport d'information n° 60 (2021-2022) fait au nom de la délégation aux droits des femmes, déposé le 14 octobre 2021

• Annick BILLON, Michel MAGRAS, La lutte contre les violences faites aux femmes dans les Outre-mer : un enjeu d'égalité, Rapport d'information n° 362 (2019-2020) fait au nom de la délégation aux droits des femmes et de la délégation sénatoriale aux outre-mer, déposé le 3 mars 2020

• Sébastien PLA, Proposition de loi visant à encourager l'égalité entre les femmes et les hommes en agriculture, texte n°543 (2022-2023), déposé le 20 avril 2023

Assemblée Nationale :

• Pascale MARTIN, Anne-Cécile VIOLLAND, La Santé mentale des femmes, Rapport d'information n°1522 (XVIe législature) fait au nom de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, déposé le 11 juillet 2023

• Mireille CLAPOT, Laurence DUMONT, La place des droits des femmes dans la diplomatie française, Rapport d'information n°844 (XVe législature) fait au nom de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, déposé le 24 octobre 2017

• Jérôme GUEDJ, Proposition de loi visant à garantir le droit à vieillir dans la dignité et à préparer la société au vieillissement de sa population, texte n°1061 (XVIe législature), déposé le 4 avril 2023

RAPPORTS AU GOUVERNEMENT

• Jérôme GUEDJ, Déconfinés mais toujours isolés ? La lutte contre l'isolement, c'est tout le temps !, Mission relative à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et fragiles en période de confinement, Rapport au ministre ds Solidarités et de la Santé. Juillet 2020

• Christine PIRÈS-BEAUNE, Garantir la prise en charge des personnes âgées en établissement, encadrer leur reste à charge, Rapport à la première ministre. Juin 2023.

TRIBUNES

• Corinne Narassiguin, "Défendre le droit de porter le voile n'est pas un combat féministe". Le Monde, septembre 2022

• Laurence Rossignol, Delphine Horvilleur, Muriel Penicaud et Caroline Fourest, "Lettre ouverte à tous les humanistes et féministes pour qu'ils ne se taisent plus". L'Obs. Octobre 2023

OUVRAGES ET ARTICLES

• Mathilde Saliou, Technoféminisme, Comment le numérique aggrave les inégalités, Paris. Grasset, 2023

• Édith Maruéjols-Benoit. Mixité, égalité et genre dans les espaces du loisir des jeunes : pertinence d'un paradigme féministe. Géographie. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2014.

• Shankar, K, Hwang, K, Westcott, JL, Saleem, S, Ali, SA, Jessani, S, et al. "Associations between ambient temperature and pregnancy outcomes from three south Asian sites of the Global Network Maternal Newborn Health Registry: A retrospective cohort study". BJOG. 2023 ; 00: 1-10

• Elvire Bornand, Frédérique Letourneux, "Sport : les filles sont-elles hors-jeu ?" The Conversation. Octobre 2023.

• Serena Giusti, "A feminist foreign policy? Redefining its meaning", The Progressive Post. 2 mars 2023

• Adèle Cassigneul, « Femmes en mouvement ». La Vie des idées. 24 novembre 2016.

• "Moins lourd, moins grand... un mannequin femme pour les crash-tests de voiture fabriqué pour la première fois". Le Parisien, Septembre 2023

• Une "approche féministe" du cancer pourrait sauver la vie de 800 000 femmes par an, selon "The Lancet". France Culture. Septembre 2023

RESSOURCES INTERNES

• Projet présidentiel et législatives 2022

• Il est temps de vivre mieux, Projet du Parti socialiste, RDV 2022

• Programme d'Anne Hidalgo pour l'élection présidentielle

Ainsi que l'ensemble des contributions, nationales, fédérales, des comptes rendus des groupes de travail, des contributions militantes et des différents textes d'orientation.

**LA CONVENTION
LE TEMPS DES FEMMES**